Association **I**nternationale des **A**nciens
des **C**ommunautés **E**uropéennes

AIACE Section Belgique

N° 61 Janvier – Février - Mars 2013

A

L'ÉCRIN

Bulletin de liaison
de la Section Belgique
de l'AIACE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
SC29 02/16 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42 ou 296 48 24 - Fax (32) 02/299 52 89
Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu

Association **I**nternationale des **A**nciens
des **C**ommunautés **E**uropéennes

AIACE Section Belgique

Sommaire

Ecrin n° 61 Janvier – Février – Mars 2013

EDITORIAL – TEN GELEIDE
2 – 3 L'Europe à reculons

LA VIE de l'AIACE, section Belgique
4 Les travaux du CA de la Section
5 Cancer Support Group
6 Statut, rémunérations et pensions
7 Quarante ans d'Overijse
9 Voyage à Tallinn
10 Situation des inscriptions aux activités
10 Balades

QUESTIONS EUROPEENNES
11 L'Europe et l'Amérique d'Obama
12 Débat entre Schmidt et Delors, 6ème prix du livre européen
13 Turquie oui ou non ?
15 L'Union bancaire

QUESTIONS GENERALES
18 La corruption, un mal fort répandu dans le monde
19 Conférence de Doha sur le climat

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES
21 Informations administratives
23 Nouveaux membres
23 Gymnastique douce

LES ANCIENS ECRIVENT
24 Fritz de D. Guggenbühl

24 LES BREVES

IN MEMORIAM
26 En souvenir de Michel Dubois
27 Joséphine Zimmerman-Looyens
28 Dieter Rogalla

29 ILS NOUS ONT QUITTES

LU POUR VOUS
31 La Commission européenne de 1992 à 2012
32 Les neuf voies du contentement
33 La tyrannie de la communication

RIONS UN PEU
34 Mot de passe facile à retenir !

Composition du Conseil d'administration

Ont participé à ce numéro :
G. Bonacci, Y. Demory, J.-P. Dubois, M. Foucault, J. Franchomme, J.-G. Giraud, D. Guggenbühl, P. Loir, J. Mateus Tique, J.-B. Quicheron, M. Saxel, L. Schubert, , A. Vanhaeverbeke, N. Vogel.
Dépôt à la Bibliothèque Royale de Belgique : ISSN 1783 – 5410,
Les textes n'engagent que leurs auteurs et non la Commission européenne

Editeur responsable :
André Vanhaeverbeke

Comité de rédaction :
Yvette Demory
Daniel Guggenbühl
Philippe Loir
Ludwig Schubert
João Mateus Tique

Rédacteur en Chef :
Jean-Bernard Quicheron

Conception graphique, mise en page :
Jean-Bernard Quicheron
Email : *jbquicheron@base.be*

Impression :
Ateliers de reproduction de la Commission

Editorial

L'Europe à reculons

La construction européenne, par son ambition et sa nature même, est difficile et pleine d'aléas. Mais aujourd'hui, la menace est plus inquiétante, car elle correspond à une dégradation de la vie politique et morale de nos Etats, à une espèce de pourrissement interne des comportements politiques. Les signes en sont multiples : les euroscepticismes se transforment en europhobies - voir les pulsions britanniques et tchèques - ; les partis populistes et protestataires fleurissent partout, fondamentalement anti-européens ; en plus, des refus de solidarité interne s'expriment dans certains pays, où les régions les plus riches, pour se libérer du fardeau des poids-morts, expriment des revendications sécessionnistes. Peut-on dès lors espérer des solidarités entre partenaires européens, quand on les détruit dans sa propre famille ? Dans ce contexte, la mise en commun des forces nationales sur laquelle doit reposer la construction européenne risque de n'aboutir qu'à une « mutualisation des incapacités, des mollesses ».

Bien sûr, cette ambiance délétère s'explique aussi par la crise économique qui exaspère les tensions, les compétitions. Ainsi, quand on doit fermer des usines en surcapacité – sidérurgie ou automobile par exemple - chacun veut protéger les siennes. Quand le gâteau se réduit, quand on doit trancher dans les niveaux de vie, la problématique de répartition est fatalement source de conflits entre Etats membres. De plus, la crise rend la gouvernance européenne encore plus complexe, déjà qu'elle repose sur la capacité - et c'est la vertu principale de la « méthode communautaire» - de passer des compromis positifs. Or quand tout va mal, il arrive souvent qu'il faille mener de front des politiques contradictoires : par exemple pratiquer l'austérité sans casser la croissance, n'être par rapport au monde globalisé « ni forteresse ni passoire », etc. D'où parfois l'impression de flou et de mollesse, qui désarçonne l'opinion publique et donne du grain à moudre aux populistes, transformant l'Europe en bouc émissaire. D'autant que celle-ci, et en particulier la Commission, en plus de son rôle de « pédagogue » des réalités doit souvent jouer au « père fouettard » imposant des disciplines et des sanctions. Tout est la « faute à Bruxelles ».

Enfin, une autre cause de désamour réside dans les ambitions déçues, pour avoir été mises en œuvre prématurément ou avoir souffert de vices de conception. L'euro en est un exemple, qui occulte aujourd'hui les autres problématiques européennes. Certes, sa création n'est pas la cause de la crise actuelle, mais face au défaut de convergence économique des pays membres, elle a ôté aux pays à problèmes les soupapes de sécurité - la création monétaire et les ajustements de taux de change - qui auraient facilité les adaptations. La Grande-Bretagne en fournit l'exemple « a contrario », qui tout en traversant une crise économique sévère, peut ajuster ses coûts et ses déficits publics par des ajustements externes (dépréciation de la livre et recours à la planche à billets), sans politique d'austérité drastique. Evidemment, les citoyens de l'Eurogroupe s'inquiètent en réalisant qu'ils sont au milieu du gué, sans possibilité raisonnable de marche arrière. Dès lors, sauf comportement suicidaire, ils doivent aller vers plus de fédéralisme économique, exigeant de nouveaux efforts de partage des souverainetés nationales, cela au moment où les euroscepticismes s'amplifient. L'enjeu est tellement important qu'ils s'y résoudront probablement, mais ce sera à reculons.

En cette période de vents contraires que peut-on faire ? Si ce n'est réduire l'allure tout en gardant le cap. Ce n'est donc plus le moment des grands enthousiasmes européens, de l'Europe puissance, etc. Certes, les optimistes diront que ce sont les grands défis qui permettent de sauter les obstacles. Continuons en tout cas à formuler un pari de type pascalien, selon lequel on ne perd rien à risquer l'Europe quand on sait que sans elle c'est le déclin irrémédiable.

André Vanhaeverbeke
Président

Ten Geleide

Europa achteruit

Europa opbouwen is op zichzelf al een moeilijke taak vol onzekerheden, op grond van zijn aard en ambitie. Maar vandaag is de dreiging verontrustender, want zij weerspiegelt een verval van het politieke en morele gebeuren in onze staten, een soort rottingsproces van binnenuit van de politieke omgangsvormen.

Velerlei tekenen wijzen erop: euroscepticisme wordt eurofobie – kijk maar naar de Britse en Tsjechische opwellingen -, populistische- en protestpartijen die fundamenteel anti-europees zijn, tieren welig alom. Bovendien komt er in sommige landen een afwijzing van binnenlandse solidariteit bovendrijven, waarbij de rijkere gewesten op afscheiding aansturen om het "dode gewicht" te kunnen afstoten. Kan men dan nog solidariteit tussen Europese partners verwachten, als men ze binnenshuis kapot maakt? In dat verband zou de bundeling van nationale krachten, waar Europa op gebouwd zou moeten worden, wel eens dreigen uit te monden in niets meer dan "het onderling delen van onvermogen en slapheid".

Natuurlijk vindt dit verderfelijke klimaat ook een verklaring in de economische crisis, die de spanningen en onderlinge concurrentie tot het uiterste opdrijft. Wanneer er fabrieken gesloten moeten worden wegens overcapaciteit - in de staal- of automobielindustrie bij voorbeeld - wil ieder de zijne beschermen. Als de koek krimpt en er in de levensstandaard gehakt moet worden, is het probleem van de verdeling noodgedwongen een bron van strijd tussen de lidstaten.

Daarenboven maakt de crisis het beheer van Europa nog ingewikkelder, terwijl dit al steunt op het vermogen om positieve compromissen te sluiten, wat trouwens de voornaamste deugd is van de "gemeenschapsmethode". Maar als het slecht gaat, gebeurt het vaak dat men tegelijk tegenstrijdige beleidslijnen moet volgen: zoals soberheid betrachten zonder de groei te verstikken, tegenover een geglobaliseerde wereld "noch bolwerk, noch zeef" zijn, enz. Vandaar soms de indruk van vaag en slap, die de openbare mening uit het veld slaat en koren op de molen van de populisten is, waardoor Europa de zondebok wordt. Temeer omdat zij, en de Commissie in het bijzonder, naast haar rol als "realiteitspedagoog", vaak voor boeman moet spelen met het opleggen van discipline en sancties. Alles is "de schuld van Brussel".

Ten slotte bekoelt de liefde ook door te hoog gegrepen ambities, die niet waargemaakt konden worden, omdat ze te vroeg kwamen of van meet af aan gebreken vertoonden. De euro, die vandaag de andere Europese problemen in de schaduw stelt, is daar een voorbeeld van. Weliswaar is zijn ontstaan niet de oorzaak van de huidige crisis, maar tegenover het gebrek aan economische convergentie tussen de lidstaten heeft hij de landen met problemen die veiligheidskleppen ontnomen – geldschepping en aanpassing van de wisselkoersen – die versoepeling hadden kunnen brengen. Groot-Brittannië geeft daar "a contrario" het voorbeeld van: hoewel het een zware economische crisis doormaakt, kan het zijn overheidsschuld en kosten door externe maatregelen aanpassen (devaluatie van het pond en geld bijdrukken) zonder drastisch versoberingsbeleid.

Natuurlijk zijn de burgers van de Eurogroep ongerust als ze beseffen dat ze middenin de stroom zitten zonder een redelijke kans op een weg terug. Dus moeten ze, op straffe van kopje onder, naar meer economisch federalisme, met nieuwe eisen van deling van nationale soevereiniteit, juist nu het euroscepticisme toeneemt. De inzet is zó hoog, dat ze er waarschijnlijk wel toe zullen besluiten, maar tegen wil en dank.

Wat te doen bij zoveel tegenwind? Snelheid minderen, maar de koers houden. Dit is dus niet meer het moment van groot enthousiasme voor Europa, van de grootmacht Europa, enz. De optimisten zullen wel weer zeggen dat grote uitdagingen helpen hindernissen te overwinnen. Laten we in ieder geval met Pascal wedden, dat we niets te verliezen hebben als we Europa aandurven, wetend dat zonder haar de onomkeerbare aftakeling wacht.

André Vanhaeverbeke
Voorzitter

❖ La vie de la Section Belgique de l'AIACE

- **Le Conseil d'administration de la Section Belgique au travail**
  Philippe Loir

Le Conseil d'administration a constaté avec satisfaction la progression constante des effectifs de la Section Belgique. Au premier janvier 2013, le nombre des membres s'élève à 3.600 soit une progression de 234 membres durant l'année 2012. Ce nombre élevé lui donne, et à travers elle à l'AIACE Internationale, une forte légitimité, qui lui permet de représenter avec crédibilité les intérêts des pensionnés auprès des différentes instances communautaires. Faut-il rappeler que l'AIACE est la seule organisation des pensionnés qui, du fait de sa représentativité, a signé en 2002 et 2008 des Accords de partenariat avec la Commission et les autres Institutions européennes ?

Les membres du CA ont fait face à leurs responsabilités durant l'année passée dans le difficile dossier du Statut et de la défense de nos pensions auprès de la Commission, du Conseil et du PE. Nous avons été présents, grâce à Ludwig Schubert et Pierre Blanchard, dans de très nombreuses réunions pour défendre nos intérêts. C'est dans ce même esprit de présence responsable auprès des divers Comités paritaires de la représentation statutaire du personnel, notamment du CASS dans lesquels sont attribués entre autres les crédits sociaux, que le CA, sur suggestion de Michel Foucault, a décidé de préparer activement sa position et ses propositions, en liaison étroite avec le représentant désigné par l'AIACE Internationale.

Les voyages et excursions continuent sous la responsabilité de Thérèse Detiffe et d'Yvette Demory à faire le plein de leurs activités. En 2012, un total de 742 personnes ont participé à nos voyages, ce qui représente 400 personnes vraiment différentes puisque 4 avaient plus de 90 ans et 12 moins de 60 ans !

L'année 2012 s'est terminée en beauté par un déjeuner festif le 4 décembre sur un bateau de Croisi-Europe. L'embarquement des 170 passagers s'est fait sur le canal de Willebroek avec navigation paisible des tables en fête jusqu'aux écluses. Les mets et le champagne étaient succulents mais ce qu'il faut surtout retenir de cette mini-croisière est l'esprit exceptionnel de bonne humeur et d'amitié qui y a présidé.

Dans un registre plus restreint, un pot de fin d'année a réuni les fidèles 40 membres du club de marche qui, très soudés, parcourent les environs de Bruxelles deux fois par mois. Lors de ces manifestations festives, l'AIACE réalise bien un de ses objectifs : créer et renforcer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres.

Les membres de la Section qui possèdent une adresse mail, soit 2.452 sur 3.600 (68%), ont reçu en 2012 les nombreuses convocations et informations de l'Institut Européen de Relations Internationales, IERI, avec lequel nous avions un abonnement. Cet abonnement n'a pas été renouvelé mais les membres qui le souhaitent pourront continuer à assister aux conférences gratuitement. Les communications de l'IERI, dans la mesure où elles sont jugées intéressantes par la Section Belgique, continueront à être diffusées par mail.

- **Le Cancer Support Group**
  Philippe Loir

Roy Edwards

Devant le nombre de cancers qui frappent les fonctionnaires dans les Institutions européennes et le désarroi dans lequel ils se trouvent en apprenant leur maladie, un groupe de fonctionnaire à l'initiative de Mary Preston a créé en 2004 le « Cancer Support Group » pour leur venir en aide. Ce groupe, devenu une ASBL en 2006, est en 2013 une organisation solide qui s'est forgé un nom et une réputation. Il entretient d'excellentes relations avec la Commission, le Service Médical et l'Administration, notamment, dont il reçoit une subvention ainsi qu'un support logistique sous forme d'un local, 54 rue Joseph 2.

Présidé actuellement par Roy Edwards, il compte une centaine de membres actifs qui ont porté assistance à environ 200 personnes en 2011. L'aide qu'ils apportent peut prendre plusieurs formes. En premier lieu, des bénévoles se relaient chaque semaine pour tenir une permanence téléphonique afin de répondre aux appels d'éventuels malades qui demandent de l'aide ou des renseignements. Mais cela va plus loin, les bénévoles aident le malade, l'écoutent et le rassurent, ils l'aident à rédiger la demande de reconnaissance de maladie grave, à obtenir la prise en charge, à prendre les rendez-vous auprès d'un spécialiste dans une clinique, l'accompagnent chez un spécialiste, contactent le psychologue…. Des rendez-vous à l'Institut Bordet peuvent être obtenus dans des délais très courts grâce aux contacts privilégiés avec cette clinique spécialisée. Le 'Cancer Support Group' a également de bons contacts à la clinique St Luc et à Gasthuisberg à Leuven.

Ce soutien est particulièrement utile auprès de collègues non-belges, souvent seuls à Bruxelles, et qui n'ont pas de famille pour les soutenir, ne fut-ce que moralement. *La bonne nouvelle est que les pensionnés peuvent également bénéficier de l'aide de' Cancer Support'.* Pour cela, ils peuvent appeler directement 'Cancer Support' au téléphone ou bien lui envoyer un mail. Ils peuvent également passer par le help-desk de la section Belgique qui fera le nécessaire pour les mettre en rapport.

Cette aide va évidemment dans les deux sens, les pensionnés qui souhaitent aider les collègues atteints d'un cancer, peuvent renforcer l'équipe actuelle et devenir bénévoles dans 'Cancer Support'. Comme ils peuvent être confrontés à des situations parfois dramatiques, qui exigent savoir faire et force morale, 'Cancer Support' leur propose des sessions de supervision avec une psychologue spécialisée en psychologie du cancer. La participation de pensionnés aux activités de CS serait d'autant plus bienvenue qu'ils peuvent facilement intervenir pendant les heures ouvrables alors que pour les fonctionnaires en activité cela peut poser des problèmes avec leurs DG**.**

Cancer Support Group asbl tel : 32 2 29 80741
Cancer-support@ec.europa.eu
http://www.cancer-support.eu

- **Statut, rémunérations et pensions**
  Ludwig Schubert

- Etat du dossier début 2013 –

Le 31 décembre 2012, la Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions (Annexe XI du Statut de 2004) a expiré. La Commission avait déjà proposé le 13 décembre 2011 une nouvelle Méthode dans le cadre de sa nouvelle proposition de révision du Statut. En dépit de ses imperfections techniques (peut-être encore réparables), cette nouvelle Méthode pourrait fournir le cadre pour des adaptations annuelles des rémunérations et pensions correctes et sans conflits sociaux durant la prochaine décennie. Dans la proposition de la Commission, cette Méthode aurait été accompagnée de la poursuite du prélèvement, mais à un taux de 6% au lieu de 5,5%. Toutefois le Conseil, sur fond de positions hostiles à la fonction publique européenne de son "Groupe Statut", n'a pas été en mesure de statuer sur cette proposition.

Pour éviter le vide juridique, la Commission avait suggéré au Conseil et au Parlement de prolonger provisoirement la Méthode **et** le prélèvement d'un an, mais le Conseil ne l'a pas accepté. De ce fait, le prélèvement de 5,5% dont l'existence est liée à la Méthode (art. 66 bis du Statut), a disparu également le 31.12.2012. Il en résulte une augmentation des rémunérations des actifs d'un montant non-linéaire qui représente 5,5% d'une assiette correspondant au traitement net – sans allocations familiales – moins le minimum vital (égal au traitement de base du grade 1, échelon 1). Ceci correspond à une augmentation d'un peu plus de 3% en moyenne. Cette augmentation ne s'applique pas aux pensionnés. En effet, pour des raisons de droits acquis, leur pension n'était pas affectée par le prélèvement, sa disparition ne s'applique donc évidemment pas aux pensions.

L'adaptation annuelle 2012 des rémunérations et pensions aurait dû être effectuée encore selon la Méthode 2004-2012. Le 5 décembre, la Commission avait proposé, sur la base de cette Méthode, une adaptation nominale de 1,7% au 1er juillet 2012 qui, compte tenu d'un taux d'inflation à Bruxelles de 2,8%, aurait impliqué une diminution du pouvoir d'achat de 1,1%. Ceci correspond à la perte de pouvoir d'achat observée dans les fonctions publiques nationales des huit pays membres de référence pendant l'année se terminant au 30 juin 2012. Le 20 décembre 2012, le Conseil a constaté qu'il ne dispose pas d'une majorité qualifiée pour adopter cette proposition. Cette constatation entraînera très probablement une nouvelle mise en demeure de la part de la Commission et ensuite un nouveau recours en carence de la Commission contre le Conseil.

Il faut rappeler que trois recours de la Commission contre le Conseil sont déjà en instance:

- Un recours contre le refus du Conseil de procéder à l'adaptation annuelle 2011 des rémunérations et pensions (en nominal également 1,7% au 1er juillet 2011, correspondant – compte tenu d'un taux d'inflation de 3,6% à Bruxelles – à une perte de pouvoir d'achats de 1,8%) ;

- Un recours en carence contre le Conseil parce qu'il n'a pas pris de décision concernant l'adaptation 2011, même après la mise en demeure par la Commission ;

- Un recours suite à la carence du Conseil de diminuer la contribution au régime des pensions en dépit du fait que le calcul actuariel selon l'Annexe XII du Statut constate un « surfinancement » de notre régime de pension. Il est à noter que ce recours se fonde sur les mêmes raisonnements concernant l'équilibre actuariel de notre régime

des pensions que l'AIACE qui a toujours défendu (cf. p.ex. les N°86, 88 et 92 de VOX).

Il est évident que le contenu des arrêts de la Cour – que nous attendons avec impatience – déterminera largement le débat sur la suite du dossier « Révision du Statut, Méthode et Pensions ».

L'autre élément qui déterminera la suite de ce dossier sera la marge financière résultant du compromis concernant le « Cadre financier pluriannuel 2014-2020 » de l'Union européenne. En effet, en attendant une décision sur ce dossier très important pour l'Union européenne, mais d'une importance financière très faible pour les Etats membres (cf. ci-après), le Conseil n'était pas en mesure de formuler « une position en première lecture » sur la proposition de révision du Statut présentée par la Commission en décembre 2011 (y compris Méthode et Pensions) et sur laquelle la Commission juridique du Parlement, conformément à l'article 294 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE), avait formulé un projet d'avis relativement favorable déjà en avril 2012.

Se fondant sur l'article 312 de ce Traité, la Commission avait fait en juillet 2012 une proposition pour ce cadre financier 2014-2020 correspondant en moyenne à 1,03% du PIB de l'Union européenne. En dépit de propositions de compromis de réduire ce budget d'environ 5 à 8%, le Conseil européen des 22 et 23 novembre 2012 n'était pas en mesure de prendre une décision. Certains chefs de gouvernement ont demandé des réductions encore nettement plus fortes qui auraient posé de graves problèmes pour la mise en œuvre des politiques communautaires et pour l'avenir du Service public européen. D'autres chefs de gouvernement ainsi que le Parlement européen – qui doit donner son accord – préféraient rester près de la proposition de la Commission. Le débat doit être poursuivi au début de cette année.

L'enjeu macroéconomique – par ailleurs très faible – de ce débat a été exposé dans le VOX N°93 de décembre 2012. Dans le présent contexte, quelques chiffres peuvent suffire à illustrer la nature de ce débat. Le budget de l'Union européenne correspondait à 1% du PIB de l'Union ou, en 2012, à 129,1 Mrd d'euros de crédits de paiements**.** Par habitant (504,4 millions) de l'Union européenne, ceci correspond à 256 € par an ou à 0,70 € par habitant et par jour.

94% du Budget de l'Union européenne retournent dans les pays membres ou sont – pour une petite partie – dépensés à l'extérieur de l'Union européenne pour des tâches d'intérêt commun. Le fonctionnement des institutions coûte 6% du budget, dont environ la moitié pour les dépenses de personnel.

Les pays membres qui fournissent – après le retour des dépenses de l'Union – un montant net positif au budget, c'est-à-dire les soi-disant « contributeurs nets », subissent une charge nette entre 0,27% (AT) et 0,38% (IT) de leur PIB (pour le Royaume Uni le chiffre est de 0,32% et pour l'Allemagne de 0,35%). Au vu de ces chiffres très faibles, une économie même de 10% sur ces contributions nettes se situe dans un ordre de grandeur de 0,3 pour mille de leur PIB respectif. Compte tenu de ces ordres de grandeur, on peut espérer qu'un compromis sur le « Cadre financier pluriannuel 2014-2020» pourra être trouvé bientôt, sinon il faut s'interroger sur l'état d'information ou même sur la nature de l'engagement européen des chefs d'Etat de certains pays membres.

- **Bientôt 40 ans d'Overijse**
  Michel Foucault

Alors que l'on commence à parler d'un renouveau du Centre Sportif Interinstitutionnel d'Overijse, il est peut-être intéressant de rappeler comment a débuté cette curieuse aventure.

Plantons le décor – nous sommes en 1973 – il y a 40 ans – les actions sociales sont à la mode à la Commission : crèches, garderie, assistantes sociales, bureau d'accueil, cercles de loisirs, foyer, fête de l'Arbre de Noël, colonies de vacances. Sous la pression d'un COPAS (Comité Paritaire des Actions Sociales) dynamique, où les Représentants du Personnel (Domenico Lenarduzzi, Clément André, Hubert Onidi) ont un rôle primordial, la haute hiérarchie de l'Administration (la célèbre DG IX) joue le jeu à fond. Le Directeur Général d'alors est Lamberto Lambert et le Directeur du Personnel (également Président du COPAS) Daniel Strasser. L'idée nouvelle est la recherche d'un terrain permettant d'implanter des installations sportives pour les fonctionnaires des Institutions européennes de Bruxelles et d'accueillir à Pâques et en été une garderie de plein air (dite aérée) pour les enfants du personnel.

La Direction des Immeubles dispose des crédits nécessaires et la prospection commence, mal, au début. En effet, plusieurs hommes d'affaires cherchent à nous placer, à prix d'or, des terrains de labour sans viabilité appartenant à des grandes familles belges aussi aristocratiques que gourmandes. Incidemment, on apprend l'existence d'une propriété vacante, au-dessus du lac de Genval, sur le territoire de la commune d'Overijse.

On m'expédie "tâter" le propriétaire qui, lui-même, habite une maison adorable, les pieds dans l'eau du lac. Il s'agit de Robert Goffin, écrivain, romancier, président du PEN-Club de Belgique. Esprit brillant et cultivé, ancien résistant et très européen. Il m'explique que cette propriété de quelque 36.000m², arborée et entièrement clôturée, comportant un club-house, un terrain de football et des vestiaires, le tout à rénover, a connu des fortunes diverses. Pendant la dernière guerre, par exemple, la Kommandantur allemande l'a réquisitionnée afin d'en faire un centre de délassement et de plaisirs (coquins) pour officiers de la Wehrmacht. Après la guerre, les Services belges de la Jeunesse l'ont louée et occupée jusqu'au moment où la branche flamande a décidé de voler de ses propres ailes en province d'Anvers, entraînant *de facto* le départ de la branche francophone, incapable de supporter seule les frais de location et d'entretien. Lassé de ces péripéties, M. Goffin ne veut plus louer, mais vendre. Heureux et flatté à la perspective de contracter avec une institution européenne, il n'est vraiment pas gourmand et en demande 14 millions de francs belges; montant dont dispose la Commission, mais il faut un accord politique qui ne peut être obtenu qu'au Conseil.

J'accompagne Daniel Strasser au COREPER. Notre dossier est bien ficelé mais le problème est moins budgétaire que de principe. Nous recevons un sérieux coup de main de la délégation irlandaise, préoccupée de savoir si le terrain conviendrait à la pratique du football irlandais (qui se joue à la main et au pied, dans et au-dessus des buts). Eberlués, Strasser et moi nous nous retrouvons dans la rue, quelques instants plus tard, sidérés d'avoir remporté une si facile victoire car nous venons, ni plus ni moins, d'offrir à la Commission le droit d'acquérir son premier immeuble en Belgique !

La suite appartiendra aux services techniques pour les appels d'offres, le planning des travaux, la réfection du club-house et des cuisines, la création des courts de tennis, etc… La propriété définitivement acquise en 1974 et gérée, à l'origine, par un Comité Interinstitutionnel présidé par le CES (M. Pixius), a pu prospérer grâce à deux collègues estimables, Adrienne Delaps pour la gestion quotidienne, Laurette Musin pour la garderie aérée. Des souvenirs, il y en a, et des événements aussi. J'en relève deux : le méchoui mémorable organisé en juin 1979 pour la 100ème réunion du Comité Central du Personnel; la compétition de football annuelle du Schuman Trophy – dont Dominique Deshayes est actuellement présidente d'honneur.
Le reste, c'est une autre histoire…

Depuis 10 années, la Section Belgique de l'AIACE organise son « déjeuner à la campagne » au mois d'août à Overijse.

- **La Section Belgique a organisé en décembre 2012 un voyage à Tallinn, capitale de l'Estonie**

La magie de la neige. Noël à Tallinn, 10 – 13 décembre 2012

Nous embarquons pour l'Estonie
Guidés par Thérèse et Frankie.
Encapuchonnés et bottés,
Nous sommes prêts pour visiter.

Je vous sers le voyage en vrac,
Tel que je le sors de mon sac.

Nous sommes descendus du ciel
Pour voir le marché de Noël.
La neige étant au rendez-vous,
Le vin chaud en fut plutôt doux.
Tallinn est une jolie ville
Gardée des folies des édiles.
Vieilles rues aux jolies maisons,
Le Dôme avec tous ses blasons,
La forteresse médiévale,
Des orthodoxes, la cathédrale.
Saint Nicolas, le concert d'orgue,
Pierre le Grand à Kadriorg.
Le port, la mer, le littoral.
Et puis le grand parc national.
Foulant la neige à petits pas,
Manoirs, jardins, panoramas.
On a vu le Musée Kumu
Et le village de Kasmu.
Le déjeuner chez Bonaparte,
C'était très bon, même sans tarte.
Pour le dîner chez Gloria,
Beau décor pour simple repas.
La balade du dernier jour,
À elle seule valait le détour.
Entre la mer et la forêt
Un sentier de neige tout frais.
C'était si beau, quoique un peu dur !
Mais respirer dans cet air pur
Fut un plaisir, jusqu'au manoir
De Palmse, avant de s'asseoir
Pour un déjeuner folklorique :
Ambiance joyeuse et rustique.
Les belles routes enneigées
Vers l'avion nous ont dirigés.
Ayant décollé en retard
Nous sommes arrivés bien tard,
Mais heureux de ce court séjour

À LA PROCHAINE, COMME TOUJOURS !

MONIQUE SAXEL

- **Situation des inscriptions aux activités de la section Belgique (arrêtée au 10 janvier 2013).**

Année 2013

03/02	La Revue	*Complet*
12/02	Ateliers-musées Wiertz et Meunier	*Complet (LA)*
03/03	La nuit russe	*Complet*
24 - 30/03	Les villes impériales (Maroc)	*Disponibilités*
16 - 22/04	La Sardaigne aragonaise	*Disponibilités*
29/4 -10/5	Séjour détente et bien-être en Tunisie	*Disponibilités*
28/6 - 03/07	Le « Palio » à Sienne et promenade en campagne toscane	*Disponibilités*
05 - 12/08	Croisière Estuaire Gironde et bassin d'Arcachon	*Disponibilités*
12 - 18/09	Sur les traces des Chevaliers teutoniques.	*Complet (LA)*

- Groupe « BALADES »

par Thérèse Detiffe

Suivant la tradition, la première balade de l'année a été marquée par le verre de l'amitié offert par l'AIACE.

Nous nous sommes retrouvés à 35 marcheurs au Centre équestre de Hoeilaart pour déguster, dans une ambiance amicale, vin chaud ou bières artisanales.

Jean-Pierre nous a confirmé, par quelques chiffres, que nous avions effectivement bien marché depuis douze ans. En effet, sur 277 balades, 2.983 km ont été parcourus et 686 km durant 11 mid-weeks, soit au total 3.669 km.

L'organisation des mid-weeks a été abordée. Ceux-ci avaient été pris en charge, dès l'origine, par Jean-Pierre et Jacky et, jusqu'il y a peu, par des volontaires du groupe. Le mid-week de cette année aura probablement lieu vers la mi-septembre dans l'Eifel et sera organisé par deux volontaires.

Jean-Pierre et Jacky ont été chaleureusement remerciés pour leur fidélité au groupe et félicités pour leur compétence en matière de balades et mid-weeks. Les volontaires qui remplacent parfois Jean Pierre dans ces activités n'ont pas été oubliés dans les remerciements.

Pour se joindre au groupe, il suffit de téléphoner le matin au 02/ 295 38 42 afin d'obtenir le programme « Balades ». La cotisation annuelle s'élève à 10 euros.

❖ Questions européennes

- **L'Europe et l'Amérique d'Obama**
  Daniel Guggenbühl

Au lendemain de la réélection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis le 6 novembre 2012, les présidents Herman van Rompuy et José Manuel Barroso ont publié un communiqué commun dans lequel ils déclarent que « *les Etats-Unis sont un partenaire stratégique clé de l'Union européenne et nous souhaitons poursuivre la coopération étroite établie avec le président Obama au cours des quatre dernières années* ». Le fait est qu'Obama bénéficie d'une forte popularité de ce côté-ci de l'Atlantique et que quasiment personne en Europe n'aurait souhaité une victoire du candidat républicain Mitt Romney. Examinons d'un peu plus près cette relation américano-européenne : est-elle ce « mariage sans sexe », selon les termes d'un publiciste britannique, ou quelque chose de plus profond et de plus ancré dans l'histoire ?

L'engagement des Etats-Unis dans la Seconde Guerre mondiale a été déterminant pour libérer l'Europe de l'hitlérisme et, au sortir de la guerre, le Plan Marshall a permis de réamorcer les économies en Europe occidentale. Le malheur a voulu que l'Est du continent soit passé sous la domination soviétique, dont il n'est sorti que plus de quarante ans après la fin de la guerre. Pendant toutes ces années, les Etats-Unis ont soutenu le processus d'intégration européenne et il est permis de penser que la conjonction de l'intégration européenne et de l'appui américain dont celle-ci a bénéficié a finalement conduit à l'écroulement du système soviétique et à la réunification du continent.

Au-delà de la popularité d'Obama en Europe, le sondage 2012 du *German Marshall Fund* a révélé que 74% des Européens ont une image favorable des Etats-Unis et que deux tiers des Américains et des Européens estiment avoir des valeurs et des intérêts communs, même si les Américains ne sont que 57% à avoir une vue favorable de l'Union européenne. Mais la connaissent-ils ? A l'origine, ce sont les émigrants européens qui ont peuplé l'Amérique et lui ont donné ses institutions démocratiques. Aujourd'hui, les Etats-Unis et l'Union européenne figurent toujours dans le peloton de tête des plus grandes économies et sont toujours les partenaires commerciaux les plus importants au monde. L'Europe reste le premier marché pour les Etats-Unis et absorbe plus de la moitié des investissements américains. Les deux partenaires doivent cependant faire face non seulement à l'émergence de nouvelles puissances, en particulier la Chine, mais également à de graves problèmes économiques internes qui ont pour nom : endettement, chômage et faible croissance. Ces problèmes contribuent à alimenter des tensions entre eux et à exacerber un certain nombre de contentieux.

Les observateurs ont noté que, au cours de son premier mandat, Obama n'a jamais rendu visite aux institutions européennes à Bruxelles et que l'Europe était pratiquement absente de la dernière campagne présidentielle américaine [1]. On a parlé d'un « tropisme asiatique » d'Obama qui aurait ses racines dans son passé semi-asiatique. Mais, il faut voir au-delà de ces éléments personnels et subjectifs. Le fait est que le président américain est particulièrement attentif à ce qui se passe en Asie, en particulier à la montée en puissance économique et politique de la Chine et de plusieurs de ses voisins et qu'il verrait sans doute favorablement la création d'une sorte de vaste zone de libre-échange Asie-Pacifique. Dans le même temps, il est tenté de jeter un nouveau regard sur l'Europe, à la fois parce que celle-ci a cessé d'être un foyer de tensions (et nécessite donc un moindre engagement militaire américain) et qu'elle ne fait pas preuve, à ses yeux, d'un leadership suffisant pour résoudre les problèmes internes de la crise de l'euro, des finances publiques et de la léthargie de ses économies, autant de problèmes qui ne sont pas sans conséquences pour les Etats-Unis. S'ajoute à cela la critique récurrente de la défense européenne, de son manque d'intégration et de l'insuffisance de ses budgets, qui ne représentent qu'un tiers des dépenses de l'OTAN.

Parmi les contentieux ou divergences latents, citons la rivalité entre Boeing et Airbus, qui s'accusent mutuellement de bénéficier de subventions illicites, les restrictions imposées par l'Union européenne au commerce des organismes génétiquement modifiés, les divergences concernant la Cour pénale internationale (les Etats-Unis n'ont pas souscrit à sa création), le régime américain des armes à feu ou encore la peine de mort, abolie dans toute l'Union, alors qu'elle est toujours appliquée aux Etats-Unis. Les vues divergent également en matière d'environnement et on pourrait encore allonger cette liste. Le jugement porté par nos hommes politiques sur la « coopération étroite » entre les deux rives de l'Atlantique mérite donc, si on y regarde de plus près, d'être nuancé et demande à tout le moins des efforts soutenus de part et d'autre pour reprendre de la vigueur. Elle aura d'autant plus de chances de revêtir des formes concrètes que l'Union européenne se donnera les moyens nécessaires d'être un partenaire à part égale. La crise que nous vivons depuis quelques années lui servira peut-être de stimulant. Mais il convient de mettre les choses en perspective. Dans un monde devenu interdépendant et instable, les intérêts de l'Europe et de l'Amérique sont en définitive convergents, et pas seulement dans la lutte contre les extrémismes et le terrorisme. Ce monde n'a-t-il pas besoin aussi bien du dynamisme et de la créativité de la société américaine que des traditions humanistes et de la richesse culturelle de l'Europe ?

- **Débat exceptionnel entre Helmut Schmidt et Jacques Delors lors de la remise du 6ème prix du livre européen**
  Jeannine Franchomme

Organisé par la télévision allemande[2], l'hebdomadaire « Die Zeit » et le Goethe Institut, ce débat modéré par un journaliste allemand a tenu en haleine l'assistance, dans une salle comble. Les deux anciens dirigeants étaient en verve, et n'ont éludé aucune question. Leur vision claire et européenne a donné du baume au cœur de l'assistance en ces temps durs pour l'Europe attaquée de toute part.

J. Delors, en faisant référence au Système monétaire européen et à l'Union monétaire, a regretté que l'on n'ait pas fait davantage de progrès dans le domaine de la convergence des politiques économiques. Il a souligné que les gouvernements nationaux ne prennent pas leur responsabilité en la matière. Le fait que le

[1] Pour être juste, il faut reconnaître que l'Europe n'est pas particulièrement présente dans les campagnes électorales des Etats membres de l'Union européenne.
[2] La version allemande de ce débat a été retransmise par la télévision en Allemagne et peut encore être vue et écouté sur le site internet de la chaine Phoenix TV

Sommet des 22 et 23 novembre 2012 n'ait pas pu se mettre d'accord sur le « Cadre financier pluriannuel 2014-2020» est déplorable. Il a évoqué également Erasmus qui est une réussite et que l'on parle de supprimer !

Helmut Schmidt considère qu'il est nécessaire de concéder une part plus importante de souveraineté à l'Europe. Le cadre budgétaire actuellement en discussion lui paraît tout-à-fait insuffisant. Il a été applaudi lorsqu'il a dit que les Parlementaires européens devraient utiliser leur droit de rejeter le cadre budgétaire actuel et faire ainsi une révolution contre les gouvernements. Il a même utilisé le terme d'un « putsch » du Parlement. Jacques Delors a repris ce terme en disant« si le putsch peut sauver l'Europe, alors vive le putsch ».

Les deux anciens dirigeants ont insisté sur le bon travail effectué par le Parlement Européen (PE), qui est très mal relayé par les media. Ils ont exprimé également leur satisfaction en ce qui concerne l'action de la Banque centrale européenne. Par contre, au niveau du Conseil la crise actuelle renforce encore les égoïsmes nationaux.

La solution des problèmes urgents dans la zone euro ainsi que le chômage des jeunes, très élevé dans certains pays membres, ne peuvent pas attendre une modification des Traités, qui prendrait trop de temps et risquerait d'exposer l'Europe au veto de certains pays membres.

Aussi bien Helmut Schmidt que Jacques Delors ont exprimé leur déception en ce qui concerne l'attitude traditionnellement négative du Royaume-Uni. Suite à une question, J. Delors dit que l'obstruction continuelle des anglais affaiblit l'Europe. Il se dit d'accord avec H. Schmidt qu'un rapprochement Allemagne/France/Pologne devrait être le noyau de l'Union européenne. Ils insistent sur le fait qu'il faut expliquer pourquoi l'Union européenne est nécessaire dans un monde où le poids des pays européens diminue de plus en plus sur les plans économique, politique et démographique. Mais l'Europe est aussi porteuse du message de la réconciliation des peuples et de la paix. J. Delors cite Vaclav Havel qui a dit « l'Europe voudrait bien que son modèle soit utile au monde »…

Par la suite, Jean-Marie Cavada a présenté les membres du jury du prix du livre européen et les personnalités présentes ont pris la parole : H. Van Rompuy, président du Conseil européen, Martin Schulz, président du PE, P. Lamy président du Comité de Parrainage et Costa- Gavras, Président du Jury. France Roque qui a inventé l'idée de ce prix a pris également la parole en disant que lorsque qu'elle avait parlé de son projet à J. Delors, il avait trouvé l'idée formidable mais lui avait prédit qu'elle n'y arriverait pas à la réaliser !! Le 1er prix des Essais a été attribué à un jeune néerlandais Luuk van Middlaar pour le « Passage à l'Europe, Histoire d'un commencement » et le 1er prix du roman a été attribué à Rolf Bauerdick, de nationalité allemande, pour « Le jour où la Vierge a marché sur la lune »

Les deux lauréats se sont adressés au jury et au public et ont dit leur fierté d'avoir été choisis.

- **Turquie : oui ou non ?**
  Daniel Guggenbühl

En septembre 2012, Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, constatait ce qui est une évidence pour tous les observateurs : les négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne sont « pratiquement bloquées ». Son appel à maintenir néanmoins « des contacts structurés et intensifs » avec la Turquie ne change rien au fait que ces négociations, quelque sept ans après leur lancement en 2005, sont effectivement dans une impasse, même si la Commission a recommandé, en octobre, qu'elles reprennent. Essayons de comprendre cette situation insolite.

La Turquie actuelle est le dernier avatar de l'Empire ottoman, disparu en 1923. A son apogée, cet immense empire couvrait un espace englobant l'Afrique du Nord – à l'exception du Maroc - , l'Egypte, une partie du Moyen Orient et l'ensemble des Balkans. Avec les Balkans, il avait donc une importante composante européenne, à vrai dire rétive à sa domination, et le tsar Nicolas Ier de Russie, en 1853, avait effectivement qualifié l'Empire ottoman d' « homme malade de l'Europe ». Pour autant, pouvait-on considérer cet empire comme une puissance européenne? Cette question continue à se poser aujourd'hui à propos de la Turquie. Européenne ou pas, la Turquie est grande comme plus de deux fois l'Allemagne, sa population est de près de 76 millions d'habitants et devrait nettement dépasser les 80 millions d'ici 2015, son taux de croissance est d'environ 8% par an, son produit intérieur brut a quadruplé depuis 1990 et elle occupe le seizième rang parmi les puissances économiques mondiales. Géographiquement, seuls 3% de son territoire sont situés en Europe. L'Union européenne est son premier partenaire commercial.

Le pays a été « occidentalisé » par Ataturk dans les années 20 du siècle dernier et est devenu un Etat démocratique, laïc et social, supposé protéger ses minorités et dont l'Islam n'est plus religion d'Etat. Tel était en tout cas le schéma voulu par Ataturk et qui a connu par la suite une évolution diversifiée. Dès 1952, la Turquie, dont la position stratégique dans le contexte de la guerre froide était déterminante pour les Etats-Unis, est devenue membre de l'OTAN et dès 1963 elle a signé un accord d'association avec la Communauté économique européenne de l'époque. Aujourd'hui encore, l'armée conventionnelle de la Turquie est plus puissante que celle de n'importe quel Etat européen. Les relations avec l'Union européenne se sont intensifiées en 1995 avec la conclusion d'une union douanière. Dans l'intervalle, en 1987, la Turquie avait posé sa candidature à l'Union mais elle attendra jusqu'en 1999 pour se voir reconnaître le statut de pays candidat, un décalage qu'on peut, rétrospectivement, considérer comme significatif ou annonciateur d'un blocage.

La difficulté la plus visible résultait du « protocole d'Ankara », qui prévoyait que l'accord d'association serait étendu à tous les nouveaux Etats membres de l'Union européenne. N'ayant pas reconnu l'un des nouveaux membres de l'Union, à savoir Chypre, la Turquie s'est abstenue jusqu'ici d'appliquer ce protocole, ce qui a amené l'Union, en 2006, à geler les éléments des négociations d'adhésion ayant trait à la mise en œuvre du protocole. De son côté, la Turquie a déclaré vouloir « geler » ses relations avec l'Union pendant tout le second semestre 2012, qui a été celui de la présidence tournante de Chypre [3] .

Mais regardons au-delà de ces considérations juridiques. Les dirigeants européens peuvent difficilement ignorer que l'opinion publique en Europe reste majoritairement hostile, pour des raisons sans doute plus culturelles qu'économiques, à l'adhésion de la Turquie. On estime cette opposition à quelque 60%. Et puis la Turquie elle-même semble avoir perdu son massif enthousiasme initial pour l'Europe, puisqu'on estime à seulement quelque 50% les partisans de l'adhésion. La lenteur, sinon le sur-place des négociations sont-ils la seule raison de ce recul ? Il est permis d'en douter.

Depuis quelques années, en effet, la Turquie a pris une nouvelle confiance en elle, elle regarde moins vers l'Ouest et compte sur ses atouts pour jouer le rôle d'une puissance régionale tournée vers ses voisins orientaux immédiats. Sa position stratégique n'a pas perdu en importance, elle en est consciente, avec l'implosion du monde communiste si on considère, en particulier, sa position géographique pour l'acheminement vers l'Ouest des livraisons pétrolières de la Mer Caspienne et du Moyen Orient. Les

[3] Cf l'article de Philippe Loir dans l'Ecrin n° 59, page 12

autorités turques semblent à présent moins intéressées qu'auparavant par l'adhésion et elles manifestent une certaine sympathie pour les causes islamistes. L'influence de l'Islam est d'ailleurs grandissante, surtout dans les campagnes d'un pays dont plus d'un tiers de la population travaille dans l'agriculture. La laïcité voulue par Ataturk est battue en brèche : en réalité l'Etat et la religion ne sont pas séparés, comme le montrait Sylvie Goulard dans un livre qui a eu un certain retentissement au moment de sa parution [4]. C'est ainsi que l'enseignement coranique est devenu obligatoire dans les écoles. Les médias turcs n'hésitent pas à s'en prendre au « club chrétien » que l'Union européenne est censée représenter. Un autre différend pèse sur les négociations d'adhésion : le refus de la Turquie de reconnaître qu'un « génocide » a été perpétré en 1915-1916 par l'Empire ottoman contre le peuple arménien. Ce génocide a été reconnu par le Parlement européen.

Le durcissement des positions turques que nous évoquons s'est accentué depuis que le parti AKP (Justice et Développement) est arrivé au pouvoir, en 2002. Les observateurs relèvent que sa gestion s'avère de plus en plus autoritaire et qu'il il ne ménage guère ses opposants politiques. Ils se posent aussi des questions quant à l'indépendance de la justice et certains d'entre eux se demandent si la Turquie ne va pas, sous cette gestion, évoluer vers un système semi-autoritaire d'inspiration islamiste. Si tel était le cas, la Turquie prendrait le risque de se mettre en contradiction avec les « critères de Copenhague » auxquels doit répondre tout pays candidat à l'adhésion. L'existence d'un Etat de droit, le respect des droits de l'Homme et la protection des minorités font partie de ce catalogue que l'Union s'est donné en 1993. Faisant allusion au blocage des négociations d'adhésion et à « l'hypocrisie » de l'Union à l'égard de la Turquie, le ministre de l'économie turc a déclaré en septembre 2012 qu' « *un jour, ils nous supplieront d'adhérer à l'UE, et ce sera à la Turquie de décider si elle le veut ou non* ».

Aucun d'entre nous n'est à même de dire si la situation risque d'évoluer dans le sens prédit par le ministre, mais il est clair que l'Union européenne n'a aucun intérêt à voir la Turquie, son voisin proche, dériver vers une hostilité croissante à son égard et qu'une forme de coexistence et de voisinage constructive doit être recherchée d'une manière ou d'une autre. Cela ne paraît pas impossible, mais c'est un défi pour nos dirigeants. Après tout, les quelque trois millions de personnes d'origine turque résidant dans l'Union n'y ont-elles pas, dans l'ensemble, trouvé une nouvelle patrie ?

- **L'Union bancaire : première étape du renforcement de l'union économique et monétaire**
  João Mateus Tique

Le début de la crise bancaire aux Etats Unis et sa dissémination au niveau mondial en 2008, a rapidement cédé la place au dérapage des budgets publics, car il fallait bien venir au secours des institutions financières les plus prestigieuses, selon le principe maintenant bien connu : « too big to fall », lequel n'a pas empêché, malgré tout, de pousser vers la sortie une banque comme Leman Brothers et quelques autres, l'exception ne faisant que confirmer la règle.

Les trous ainsi provoqués par cette saignée des finances publiques ont eu des conséquences désastreuses pour les économies les plus fragiles, car le regonflement des institutions financières en danger a été obtenu en créant par ailleurs, des déficits publics énormes, comme ce fut le cas en Irlande, par exemple.

[4] Sylvie Goulard : Le Grand Turc et la république de Venise (2004)

Cette situation conjoncturelle s'est ajoutée à un mouvement de fond qui ne cessera pas de sitôt et qui donne une place croissante aux économies émergentes en pleine expansion et dont la dimension de certaines approche et dépasse même, comme dans le cas de la Chine, celle de l'Union Européenne.

Pour les pays de la zone euro, interdits de recourir au vieux remède des dévaluations compétitives, ou de la planche à billets, la situation se compliquait encore davantage. Il ne restait alors que la cure d'austérité en se serrant la ceinture, jusqu'à la limite de l'insupportable. Pour combler le déficit public, il fallait emprunter et bien sur, les marchés financiers en profitaient en se frottant les mains.

Fallait-il laisser évoluer cette spirale descendante qui conduirait fatalement au décrochage au sein de la zone Euro, de pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal et plus tard l'Italie ? Ou bien la solution ne se trouverait-elle pas à un niveau supérieur, par un renforcement des compétences et de l'action d'une véritable Union économique et monétaire ?

C'est l'idée qui a germé au sein du Conseil et de la Commission et qui a conduit à des propositions relatives à la mise en œuvre, à terme, d'une union économique véritable et approfondie, portant sur les domaines financier, budgétaire, économique et politique.

Certaines des propositions avancées dans ce projet détaillé de la Commission sont très audacieuses et tombent à un moment où la confiance n'est plus une valeur sûre, mais souvenons-nous de l'avertissement de Robert Schuman, pour qui la construction européenne devrait se faire par étapes et non par une organisation d'ensemble. Le Conseil Européen de juin 1988 en avait déjà retenu la leçon en fixant un objectif d'instauration par étapes, d'une union économique et monétaire.

Aujourd'hui, dans le contexte de grande instabilité que nous vivons, l'étape qui semble la plus faisable et qui porterait le plus de fruits dans un délai raisonnable, tout en préparant le terrain pour de nouvelles avancées, serait la création d'une union bancaire qui s'adresserait d'abord aux Etats membres de la zone Euro mais qui ne serait pas fermée à tous les autres, qui voudraient bien y adhérer. Certains (pour l'instant, le Royaume Uni, la Suède et la Tchéquie) ont déjà rejeté cette initiative.

En effet, la relance de l'économie passe par l'existence d'un système financier dynamique et efficace, capable de répondre aux besoins de financement de l'économie et géré selon des règles comptables et prudentielles, uniformes, claires et dignes de la confiance de ses utilisateurs.

Jusqu'ici, la supervision des banques et les mécanismes de garantie sont restés du domaine des autorités nationales alors que les institutions financières utilisent de la façon la plus rationnelle, les bienfaits et les avantages de toute l'étendue du marché unique. Une telle décentralisation ne pouvait donc pas affronter et résoudre les défaillances bancaires dans les meilleures conditions.

La réponse adéquate à ce besoin d'uniformité des règles et normes de l'activité bancaire dans l'Union et en particulier dans la zone euro consisterait donc à créer et et à mettre en œuvre des instruments sûrs et indépendants pour prévenir, entre autres, les effets de contagion du système bancaire d'un Etat à l'ensemble de l'Union.

La première étape de l'union bancaire serait donc logiquement, d'après ses concepteurs, la création et la mise en œuvre d'un instrument unique de supervision. La situation d'indépendance de la BCE vis-à-vis des institutions et

organes communautaires, sa capacité technique et sa connaissance de l'activité bancaire de l'Union, faisaient de cette institution le candidat idéal pour mener à bien cette supervision. Les tâches de supervision seraient donc confiées à la BCE et pour bien faire, la centralisation de la surveillance devrait se limiter, pour ce nouveau type d'activité de la Banque, à la dimension prudentielle.

Toutefois, certaines difficultés d'adaptation persistent encore, sur la séparation nécessaire entre les activités monétaires de la banque et celles relevant de son activité de supervision, et aussi sur le partage de compétences avec l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), un organe communautaire de surveillance qui siège à Londres avec une compétence de supervision systémique, notamment sur les normes et pratiques qui devraient être appliquées à l'ensemble des banques de l'Union.

Sur le premier point, la solution trouvée a été de nommer au sein de la BCE un Comité de surveillance qui préparerait les décisions sur la supervision et qui serait indépendant du Conseil des Gouverneurs de la BCE. Sur le second point, les choses se compliquent avec une sorte de lutte d'influence qui donne lieu à des figures de style en termes de procédure de vote au sein de l'ABE, pour éviter que la majorité des votes de la zone euro ne puisse emporter la décision en toutes circonstances.

La Grande-Bretagne avait demandé que toute décision au sein de l'ABE soit validée par l'assentiment d'une majorité des pays restés en-dehors du mécanisme de supervision unique (MSU); cette demande de constitution d'une véritable minorité de blocage par le groupe hors zone euro, n'est pas de nature à faire avancer les choses, mais elle a pourtant été acceptée.

Dans la pratique, à partir de 2014, le Mécanisme de Supervision Unique assurerait le contrôle des 150 à 200 groupes bancaires européens les plus importants, ce qui représente un ensemble de 1.000 banques sur les 6.000 que compte l'Union. Le MSU superviserait de toute façon les 3 banques les plus importantes de chaque Etat membre, les autres pouvant éventuellement rester sous le contrôle de superviseurs nationaux, sur demande du MSU.

Les superviseurs travailleraient donc en étroite collaboration avec la BCE, dans une sorte d'ensemble fédéral de partage des tâches, aux niveaux européen, national et éventuellement régional (problème des Länder allemands, notamment).

Le problème semble réglé, en ce qui concerne les pays de la zone Euro, mais le risque de fracture demeure pour l'instant, en ce qui concerne le partage des tâches avec l'Autorité Bancaire Européenne, même si les responsabilités et la façon de faire des deux organes, ne semblent pas concurrentes et devraient, par conséquent, laisser la place à un véritable terrain d'entente, sans dommage pour le bon fonctionnement des institutions et de l'activité économique et financière dans l'Union.

❖Questions générales

- **La corruption, un mal fort répandu dans le monde**
  Jean-Bernard Quicheron

Transparency International, organisation non gouvernementale[5], vient de publier le palmarès de la corruption dans le monde (176 pays). Cette organisation mentionne ce faisant l'importance de la corruption dans les pays de l'Union européenne. Transparency international[6] a étudié la corruption dans le secteur public et constaté qu'elle affecte les fonctionnaires, les hommes politiques et la société civile.

Les pays les plus corrompus du monde sont la Somalie, la Corée du Nord et l'Afghanistan. Il semblerait que la crise actuelle n'immunise pas contre la corruption, bien au contraire. Dans l'Union européenne et plus particulièrement la zone euro, la Grèce vient de reculer par rapport à 2011 de 14 places pour se positionner à la place 94 juste avant la Jamaïque, la Chine et le Rwanda.

L'Italie est placée au 72ème rang, l'Espagne est 30ème, le Portugal au 33ème. Parmi les pays de l'Union, ce sont la Bulgarie et le Monténégro qui occupent la plus mauvaise place, soit 41. L'Allemagne est en 13ème position, elle devance les Etats-Unis et la France (22e place). En France, entreprises, système judiciaire et classe politique sont placés dans le collimateur.

Les pays les plus vertueux dans le monde seraient le Danemark, la Finlande et la Nouvelle Zélande. La Suède serait à la 4ème place, la Suisse à la 6ème, le Luxembourg à la 7ème place. La Belgique serait 16ème et le Royaume-Uni 17ème avec le Japon, juste devant les Etats-Unis, 19ème. Au-delà des chiffres qui parlent un langage clair, la crise s'installe encore davantage dans le palmarès.

L'indice de perception de la corruption établi par TI énumère les nations selon le degré de corruption supposé dans le secteur public. Il passe pour l'indicateur existant le plus fiable quant à la corruptibilité, au népotisme et à la vénalité des membres des gouvernements, des autorités et autres institutions publiques.
Huguette Labelle[7], Présidente de Transparency International déclare que « les gouvernements doivent insérer des mesures contre la corruption dans tous les processus publics de décision ». Cela s'applique notamment au lobbysme, aux dons émanant des partis, aux marchés publics truqués, aux emplois fictifs, aux abus de pouvoir dans la fonction publique, à la corruption d'agents publics, aux abus de biens sociaux, aux prises illégales d'intérêt et aux versements de pots de vin.
Il est clair qu'une liste comme celle-là ne saurait être exhaustive, car il subsiste trop de zones grises et de chiffres inconnus. Transparency international s'est appuyée sur 13 études internationales portant sur le même sujet, dont une de la Banque mondiale.

[5] Organisation dont le siège est à Berlin et qui publie régulièrement des indices mondiaux de corruption, financement essentiellement privé (fondations, entreprises etc, mais aussi Commission européenne). Certains s'interrogent sur ces financements.
[6] http://www.transparency.org/
[7] Canadienne, ancien fonctionnaire et Chancellor of the University of Ottawa

La tâche reste immense. Les sommes en cause sont énormes : 4 milliards d'euros de fraudes en France en 2011, Même la vertueuse Allemagne n'est pas à l'abri de reproches. Certains journaux allemands parlent de 250 milliards d'euros de dommages provoqués pr la fraude en Allemagne. L'on voit que les chiffres sont probablement approximatifs ! Les méthodes de calcul doivent être vraiment fort divergentes.

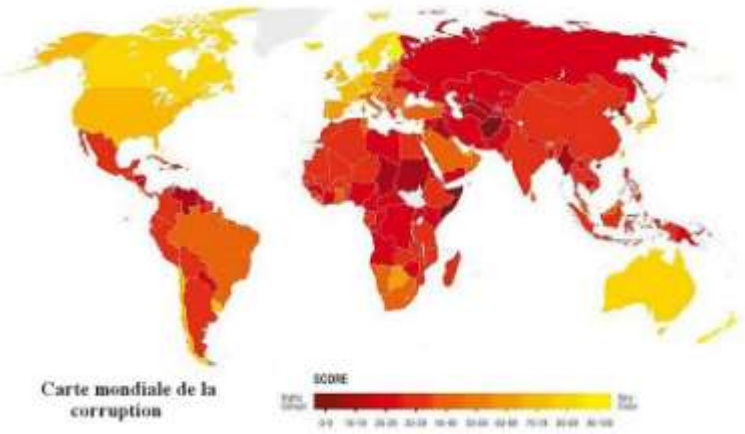

Carte mondiale de la corruption

Pour endiguer la corruption, il y a au moins deux possibilités : mieux poursuivre et punir les fautifs ou mieux payer les fonctionnaires, les deux ne s'excluant pas. Vu le climat actuel en matière de rémunération du secteur public en Europe, la corruption a encore de beaux jours devant elle ! Ce rapport a suscité de nombreuses réactions dans la presse mondiale, preuve qu'il y a bien un problème à résoudre ?

- **Conférence de Doha sur les changements climatiques**
  Jean-Pierre Dubois

Comme l'a dit récemment Nicolas Hulot « la crise écologique est la pire menace qui pèse sur l'humanité ». Parmi les aspects essentiels de cette crise, les changements climatiques sont déterminants et se manifestent, entre autres, par un réchauffement global. Ceux qui dans la communauté scientifique nient encore ces changements, que ceux-ci soient ou non la conséquence de l'activité humaine, ne sont plus très nombreux. Depuis plus de vingt ans, la communauté internationale, l'Union Européenne en tête, négocie précisément sur la base des données fournies par la communauté scientifique, afin de contrecarrer les effets de ces changements, qui sont d'autant plus insidieux qu'ils sont lents, même si leurs manifestations sont chaque jour plus spectaculaires et plus destructrices. Les intérêts des pays et des économies demeurent souvent contradictoires, ce qui explique la lenteur des progrès.

C'est ce qui s'est de nouveau manifesté durant la Conférence sur les changements climatiques, qui s'est déroulée à Doha en novembre-décembre 2012. Comme toujours dans ce domaine, l'Union, menée par la Commission, a poussé pour obtenir les résultats les plus tangibles. Quels étaient les enjeux ? Pour Connie Hedegaard, membre de la Commission responsable de ces questions, « *la Conférence de Doha doit progresser vers un accord contraignant pour 2015 ; il faut aussi se mettre d'accord sur des mesures pour réduire les émissions de CO2 et limiter la hausse des températures à moins de deux degrés* » ; il faut en même temps participer à une seconde période du Protocole de Kyoto et aider financièrement les pays en développement à lutter contre les changements climatiques et leurs effets.

Les résultats ne sont pas à la hauteur des souhaits de la Commission et Mme Hedegaard ne cache pas que les progrès sont beaucoup trop lents par rapport à la rapidité des changements climatiques : « *A Doha, nous sommes passés de l'ancien au nouveau régime climatique. L'accord mondial de 2015 est en vue. Il faut maintenant que nous fassions preuve de plus d'ambition et que nous passions à la vitesse supérieure* ». Sauvegarder la possibilité d'un cadre global pour un accord mondial impliquant tous les pays et juridiquement contraignant en 2015, et un plan de travail pour 2013 et au-delà, c'est très important. Mais

les autres aspects des résultats sont moins encourageants.

Sans doute, la Conférence s'est-elle engagée pour une seconde période d'application du Protocole de Kyoto (jusqu'à 2020). L'Union a réitéré son engagement de réduire ses émissions de 20% par rapport à 1990 d'ici 2020, et cela sera sans doute un peu plus. Mais de cet accord, qui est le seul contraignant pour la réduction des gaz à effet de serre, se sont retirés le Canada, le Japon et la Russie. Ceux qui ont renouvelé leur engagement (l'Union Européenne, l'Australie et une dizaine d'autres pays) ne représentent que 15% des émissions mondiales de gaz à effet de serre ; ni les USA, ni la Chine n'ont jamais adhéré au Protocole de Kyoto, alors qu'ils en sont les deux plus gros émetteurs. Autant dire, dans ces conditions, que la réduction à moins de deux degrés des hausses de la température mondiale n'est qu'un rêve. On se dirigerait alors vers une hausse de la température de quatre degrés (voir le rapport récent de la Banque Mondiale). Tous les objectifs des signataires comme des non-signataires seront en tous cas réexaminés en 2014.

Les décisions pour l'aide financière aux pays en développement en vue de les aider à lutter contre les changements climatiques, quant à elles, sont repoussées à 2013, quand les pays développés devront soumettre « *les informations sur leurs stratégies pour mobiliser des fonds afin d'arriver à 100 milliards de dollars par an d'ici 2020* ». Ainsi les pays en développement n'ont-ils pas reçu de réponse à leur demande ; ces pays émettent le moins de gaz à effet de serre et sont les plus affectés par les changements climatiques. L'union a néanmoins assuré ces pays que ses financements se poursuivront après 2012 et qu'elle continuera à mobiliser des montants « pour mise en œuvre rapide » pour 2010-2012.

Enfin sont repoussés à l'année 2013 les arrangements pour « pertes et dommages irréparables » causés aux pays les plus vulnérables, année durant laquelle il serait prévu la mise en place d' « arrangements institutionnels, tel qu'un mécanisme international », non défini. Les États-Unis y sont opposés; ils préfèrent destiner leur argent aux victimes de l'ouragan Sandy. Prochain rendez-vous : Varsovie en 2013.

Les mécanismes de décision de ces grandes Conférences apparaissent donc trop lents, souvent bloqués ; les États membres de l'Union n'y sont pas toujours sur la même ligne. Il se dessine aussi une géographie dominée par les pays émergents, alliés objectifs des États-Unis, réticents aux actions et aux financements de mesures limitant leurs émissions de CO2 qui risqueraient de restreindre leur compétitivité, et actifs dans l'exploitation des énergies fossiles. Les pays les plus à risque et les plus pauvres reçoivent la portion congrue. Seule l'Union et quelques autres pays sont cependant prêts à respecter leurs engagements et même à les devancer, si certaines données sont remplies. Peut-on, dans ces conditions, parier sur le succès futur de prochaines négociations ? La question peut au moins être posée. Mais, comme l'a encore souligné Connie Hedegaard, il n'est pas possible de renoncer, car dans ce domaine, seule une négociation mondiale incluant tous les pays a un sens.

❖ Informations générales et administratives

❖

- **Informations administratives**
  Norbert Vogel

Ce que le Bureau d'accueil peut faire pour vous

Le Bureau d'accueil est au service des fonctionnaires et des pensionnés de la Commission, du Conseil, du Comité économique et social et du Comité des régions. Il se trouve rue Montoyer, 34 (Mezzanine) à Bruxelles et est ouvert du lundi au vendredi de 9 à 16 h sans rendez-vous (sauf pour les consultations juridiques). Il est accessible par téléphone au 02/296 66 00 de 9 à 12 h et de 14 à 16 h. Enfin, vous pouvez consulter le Service Avocat conseil par courrier électronique en envoyant vos questions à l'adresse suivante : hr-b1-conseils-jur@ec.europa.eu

Beaucoup pensent que le Bureau d'accueil s'adresse essentiellement aux nouveaux arrivants, mais il peut également rendre de nombreux services aux retraités des Institutions européennes.

- Ainsi, le Bureau d'accueil peut certifier la conformité de documents : à cet effet, il vous suffit de vous rendre sur place et de présenter les originaux et les copies que vous souhaitez faire certifier. Ce service est proposé pour les documents de toute nature, y compris des documents étrangers. Pour des raisons évidentes, il ne peut cependant porter que sur des documents isolés et non sur des quantités importantes.

- De même, le Bureau d'accueil peut certifier votre signature sur un document administratif. La procédure est simple : vous présentez une pièce d'identité comportant votre signature, vous signez le document administratif en présence du préposé et celui-ci y apposera un cachet de légalisation. Les services de certification sont gratuits.

- En tant que retraité, vous pouvez également bénéficier du «Service Avocat conseil». Si vous rencontrez un problème dans votre vie privée nécessitant la consultation d'un juriste (fiscalité ou taxation, succession, problèmes avec un bailleur ou un locataire, par exemple, mais pas d'éventuels litiges avec l'Administration), le Bureau d'accueil vous fixera un rendez-vous avec un des trois avocats conseils. Parfois, il s'agira de rendez-vous téléphoniques : l'avocat vous appellera alors à la date et à l'heure convenues. Vous avez droit à quatre consultations par an et la durée d'une consultation est de vingt minutes. Ce service est également gratuit.

- Le Bureau d'accueil tient à votre disposition un certain nombre de brochures juridiques portant sur des sujets tels que la situation fiscale des fonctionnaires de l'UE, les successions en Belgique et dans l'UE, les baux de location en Belgique, l'achat d'un immeuble ou encore l'engagement d'une femme de ménage. Avant de consulter un avocat, il est d'ailleurs recommandé de se procurer ces publications : vous y trouverez peut-être déjà la réponse à vos questions.

Plaintes et voies de recours

Pour répondre aux questions qui nous ont récemment été posées par certains de nos membres, il nous a paru utile de récapituler les démarches que vous pouvez entreprendre si un litige vous oppose à l'Administration.

Avant toute chose, prenez contact avec l'Unité «Recours et suivi des cas», qui vous renseignera sur les modalités d'introduction de la demande ou de la réclamation, ainsi que sur les services compétents pour certaines décisions. Vous pouvez la joindre par téléphone au 02/296 66 62, par fax au 02/299 11 32 ou au 02/295 00 39, ou encore par e-mail à l'adresse suivante : HR-MAIL-D2@ec.europa.eu.

Vous pouvez introduire une demande au titre de l'article 90, par. 1 du Statut, visant à obtenir une décision de l'autorité compétente. Cette demande doit être envoyée ou remise à l'Unité «Recours et suivi des cas», au bureau SC11 4/57 (ouvert de 9 à 12 h et de 14 à 17 h). Elle peut également être envoyée par fax ou par e-mail (voir ci-dessus).

Si l'Administration rejette votre demande ou n'y répond pas dans un délai de trois mois, vous pouvez introduire une réclamation au titre de l'article 90, par. 2 du Statut, selon les mêmes modalités que ci-dessus.

Toute demande ou réclamation doit être accompagnée d'un formulaire de couverture qui est disponible sur le site «MyIntracomm» et qui pourra aussi vous être fourni par l'Unité «Recours et suivi des cas».

Si votre réclamation est également rejetée, vous pouvez former un recours auprès du Tribunal de la fonction publique, ce qui nécessite cependant l'intervention d'un avocat. Il convient de noter en outre que, si vous n'obtenez pas gain de cause à ce stade, vous risquez d'être condamné aux dépens.

En cas de décès de l'ancien fonctionnaire, ses ayants droit sont habilités à introduire une demande ou une réclamation en son nom.

L'Unité PMO/4 (Pensions) nous prie de communiquer ce qui suit :

Les pensionnés sont invités à envoyer leur courrier

- **soit par la poste, à l'adresse suivante : Commission européenne, PMO 4/1 – Service Pensions, Bureau GUIM 06/32, 1049 Bruxelles,**
- **soit par e-mail, à l'adresse suivante : PMO-CONTACT@ec.europa.eu,**

ou encore, s'ils le souhaitent, à le déposer directement au Secrétariat de l'Unité Pensions, rue Guimard 10, Bureau 06/32, à Bruxelles. Dans ce dernier cas, ils devront être munis de leur badge «Pensionnés » pour pouvoir accéder au bâtiment.

Attention : cette communication ne concerne que le courrier destiné à l'Unité Pensions !

- **Nouveaux membres enregistrés depuis novembre 2012 à la Section Belgique**

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux membres et espérons les rencontrer très bientôt à l'une ou l'autre de nos activités.

ASKER Christine	MASSIE Tom
CAMERA Maria	MOLLOY Margaret
CAPOUET Yvan	PIERINI Marc
DE MEURICHY Annie	PUZZU-LODO Giuseppina
DEMARTIN Marie-Paule	SCHAERLAEKENS Luc
DENUIT Renaud	SCHUNCK Jesper
FABRIS Silvana	SIGONIS Panayotis
HAMACHER Jupp	VERITER-BIET Brigitte
LONGONI Raffaella	WITT Angelika
MAMBOURG Luc	WYATT Richard
MAMPAYE Viviane	

- **Cours de gymnastique douce.**

Le Cercle d'éducation physique de l'Union Européenne organise un cours de gymnastique douce auquel il invite les retraités (hommes et femmes) à participer. Ce cours réunit un ensemble d'étirements de tout le corps qui tendent à un rééquilibre et à un maintient corporel passant par la mobilité et l'immobilité. Il est un cours idéal pour les personnes désireuses de pratiquer une activité physique de maintien et de bien-être.

Renseignements et inscription:
Mme Christiane Moonens (L130 09/47) - tél. ; 02.295.12.73.
Christiane.Moonens@ec.europa.eu

❖ Les Anciens écrivent

- **„FRITZ“ par Daniel Guggenbühl**
  Philippe Loir

Notre ami Daniel Guggenbühl, qui a déjà publié trois romans dans lesquels il montrait les tribulations professionnelles et sentimentales de jeunes fonctionnaires et diplomates européens, a changé de registre avec son dernier livre « FRITZ ». Il nous y conduit en 3 langues (alsacien,français et allemand) à la rencontre de son enfance, dans sa chère Alsace pendant la terrible période 1939/1945.

Etonnamment loin des drames de la guerre, il nous livre vingt six courtes histoires dans lesquelles il restitue avec le sourire et sans nostalgie larmoyante un monde aujourd'hui disparu, de paysages bucoliques et de personnages pittoresques. Il s'agit de choses simples, des gares, des prés, des moissons, des papillons, des cigognes, décrites par un garçon sensible et malicieux qui n'a pas les yeux dans les poches et reluque déjà les filles. Il nous conte ainsi des petits riens, des souvenirs légers et tendres, de ceux qui s'incrustent insidieusement dans la mémoire pour ressortir cinquante ans après sans crier gare.

L'originalité et la somptuosité de la présentation graphique magnifient les textes. Le livre est beau, riche en photos couleur sépia très agrandies qui nous font pénétrer dans l'intimité de l'époque. Dans ce livre, sont reproduits sur deux grandes pages un plan soigneusement établi et plein de charmes de la ville d'Ingwiller ainsi que des extraits d'un journal intime écrit impeccablement en allemand. A travers les lignes, on devine le drame vécu par les Alsaciens pendant la guerre, les changements imposés de culture et de nationalité. Sur la photo de la couverture apparaissent deux livrets scolaires de l'auteur qui font tout comprendre : l'un est marqué de l'aigle et de la croix gammée, l'autre est intitulé « Collège classique de garçons ». Les textes, écrits directement en alsacien, sont transposés en français et en allemand et surmontent ainsi élégamment la question de la prédominance des langues.

On comprend la vocation européenne de Daniel Guggenbühl.

Ce livre édité par les Editions Bourg Blanc à Schiltigheim(France) a 135 pages, format22/25. Il peut être commandé chez Daniel Guggenbühl au prix de 32 euro, port compris.
130 rue du Ham 1180 Bruxelles
IBAN BE08 3101 7883 1613
BIC BBRUBEBB . .

❖ Les brèves

- **ONG et bénévoles**

« Quelle est la septième puissance économique du monde ? » Eh bien, c'est les ONG ! Les organisations non gouvernementales manipulent aujourd'hui des milliers de milliards et occupent des millions de volontaires et de bénévoles. C'est gigantesque. Or, cette septième puissance économique du monde est complètement hors économie. Cette nouvelle, d'une puissance colossale, ne figure jamais dans les médias. Et c'est quand même très intéressant de voir que la plupart des protections dont les gens bénéficient ici et là

ne viennent ni de la politique ni de l'économie courantes, mais de ça : des ONG, des associations humanitaires, des entreprises « non profit », du volontariat, des choses comme ça. Et c'est quelque chose qui a crû de façon gigantesque récemment. Il y a là un phénomène social profond ».

Source : Le Soir (extrait d'une interview de Michel Serres)

Sauver les langues de l'extinction numérique

La modernité et ses paradoxes...

C'est en tout cas ce que vient de mettre en lumière un réseau de 60 chercheurs européens qui, dans 34 pays, s'est penché sur l'avenir de plusieurs grandes langues dans un univers social et communicationnel en mutation. Et leur conclusion est sans appel : 21 langues, et non des moindres, comme le danois, l'irlandais, le norvégien, le portugais ou encore le polonais sont, à l'ère de la socialisation en format 2.0, en « danger d'extinction numérique », estiment-ils. La faute aux compagnies de logiciels, marchands de téléphones dits intelligents ou de services en ligne qui ne pensent pas à elles.

Pour Meta-Net, ce réseau d'universitaires versé dans la promotion du multilinguisme sur le continent européen, « la plupart des langues européennes pourraient ne pas survivre à l'ère numérique », en raison d'une « prise en charge » faible ou inexistante de ces langues par les outils de communication qui se déploient actuellement dans le quotidien des gens.

Source : Courrier international

- **L'Europe sur la Lune ou sur Mars ?**

En novembre dernier, la conférence ministérielle des vingt pays membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) était saisie d'un projet de robot d'exploration destiné à se poser en 2019 dans la région montagneuse et jonchée de cratères du pôle Sud de la Lune. Cependant, compte tenu des découvertes que le rover Curiosity de l'agence américaine NASA a permis de faire en à peine quatre mois de promenade sur la planète rouge, les ministres ont donné la préférence au programme Exomars élaboré par l'ESA en coopération avec la NASA. Celui-ci vise à envoyer deux sondes sur Mars : une sonde orbitale qui devrait décoller à l'horizon 2016 et un module robotisé en 2018. L'objectif des deux engins est d'effectuer entre autres des forages dans le le sol martien et ramener des échantillons sur Terre au début des années 2020.

Sources : Le Figaro et Espace

- **Etre un senior (inter)actif**

Si vous avez peu de connaissances en informatique,
Si vous êtes équipé, mais éprouvez des difficultés à vous servir de votre ordinateur,
Si vous désirez communiquer avec vos enfants et petits-enfants,
Si vous vous sentez dépendant pour la réalisation de certaines tâches ménagères,
Si vous souffrez d'une pathologie chronique qui demande un suivi régulier,

le **COMPAGNON DIGITAL**

commercialisé par la société CareSquare* pourrait vous permettre aussi de rester plus longtemps dans votre habitation. Il est un écran tactile (ni clavier, ni souris, convivial et sécurisé) qui propose un agenda électronique, l'envoi/réception de courriers électroniques (e-mail classique ou sous format vocal), la vidéoconférence Skype.

Egalement compagnon de divertissement, il offre le partage de photos, l'accès aux actualités, jeux et navigation Internet sécurisé et d'utilisation aisée. Le cas échéant, tel un «majordome», il peut aider à réserver les transports, appeler pour des réparations urgentes, se faire livrer des courses, etc…

*www.careSquare.com
Source : La Libre Belgique (octobre 2012).

❖ In memoriam

- ***En souvenir de Michel Dubois...***

L'amiante du Berlaymont se rappelle à nous.

Le dossier amiante du Berlaymont est ouvert depuis de nombreuses années et a préoccupé tous ceux qui ont travaillé dans un immeuble qui a été la proue de la présence européenne à Bruxelles. Mais, avec sa rénovation et le temps qui s'est écoulé, on croyait l'affaire résolue. Or voilà qu'elle nous rattrape. On avait oublié que la manifestation la plus grave des effets de l'amiante, le cancer mésothéliome[8] tout à fait incurable, avait une période de latence de 35 à 50 ans avant de se déclarer. Nous y sommes donc en plein, et les cas risquent se multiplier chez nos Anciens.

Ainsi, sans avoir fait d'enquêtes, nous avons eu connaissance de trois cas dont celui de Michel Dubois qui a passé sa vie professionnelle au Berlaymont au sein de la DG Développement, et que Georgio Bonacci, un ancien, ayant terminé comme DG d'Aidco, a tenu à saluer. D'autres cas risquent ainsi d'apparaître sans qu'on puisse y faire grand chose. Le minimum sera au niveau individuel de marquer notre compassion et de pousser notre institution à reconnaître pour des personnes aujourd'hui retraitées ses responsabilités d'employeur et ses devoirs de sollicitude.

Affaire à suivre donc pour notre association.

André Vanhaeverbeke

[8] Le **mésothéliome** ou mesothelioma est une forme rare et virulente de cancer des surfaces mésothéliales qui affecte le revêtement des poumons (la plèvre), de la cavité abdominale (le péritoine) ou l'enveloppe du cœur (le péricarde). Le mésothéliome est causé par l'exposition à des fibres minérales (comme l'amiante par exemple.

Michel Dubois nous a quittés le 14 juillet 2012 à l'âge de 82 ans, entouré de son épouse, de ses enfants et de ses petits enfants dans sa maison de Belgrade (Namur), là où il était né et où il aura vécu presque tout au long de sa vie.

Michel était un modeste pionnier de la construction européenne. Il était entré en fonctions auprès des institutions européennes à l'âge de 28 ans. Après un passage à l'Office Statistique de la CECA à Luxembourg (1958) puis de la CEE à Bruxelles (1959), il a poursuivi sa carrière communautaire à la DG VIII, Direction Générale du Développement, de 1965 à 1986, lorsqu'il a pris une retraite bien méritée.

Ceux qui l'ont connu et l'ont côtoyé se rappellent sans doute des traits marquants de son caractère: son intégrité, sa loyauté, sa fidélité. La sérénité, la bonhomie et le bon sens rayonnaient dans son comportement.

La maladie l'a rattrapé en avril 2012, à l'improviste, après 26 ans d'une paisible retraite et l'a emporté en quelques mois. Pas n'importe quelle maladie. Michel était atteint d'un mésothéliome, cancer exclusivement provoqué par les fibres d'amiante. Ce cancer a deux caractéristiques: il n'y a aucun traitement possible et peut se déclarer jusqu'à 40, voire 50 ans après les premières inhalations. Michel a travaillé au Berlaymont pendant 16 ans, de 1970 à 1986...

Combien d'autres collègues ont-ils vécu le même drame depuis la fermeture précipitée du Berlaymont en 1991 ? Combien d'entre nous, anciens occupants de cet immeuble emblématique, seront encore rattrapés par la maladie avant que le temps ne clôture définitivement ce triste et tragique dossier ?

Giorgio Bonacci

- ***En souvenir de Madame Joséphine Zimmerman-Looyens***
  Ludwig Schubert

Après ses études d'économie à l'Université de Louvain et un stage à la Haute Autorité de la CECA, Madame Zimmerman a été recrutée à EURATOM où elle participait en 1960/61, avec les collègues de la Communauté économique européenne (CEE), à l'élaboration du « Statut des fonctionnaires et autres agents des Communautés européennes » qui est entré en vigueur le 1er janvier 1962. Avec les collègues, notamment de l'Office Statistique des Communautés européennes, elle a contribué, en particulier, à mettre en place le système des coefficients correcteurs qui doivent assurer – selon l'article 64 du Statut – l'équivalence du pouvoir d'achat des rémunérations dans les différents lieux d'affectation.

Par la suite, elle est devenue la spécialiste du « dossier rémunérations » à la division Statut de la Direction générale de l'Administration de la Commission. A ce titre, elle a contribué à l'élaboration de la première « Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions » dont le projet de texte a été rédigé, avec sa participation, au début 1972 à Luxembourg dans le bureau de Gaston THORN, à l'époque Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères du Luxembourg. Le texte a été adopté en mars 1972 par le Conseil, mais l'application effective de cette « Méthode » pour l'année 1972 devait être ordonnée par la Cour de Justice en juin 1973 après un recours de la Commission contre le Conseil.

Par la suite, elle a suivi de près toutes les concertations avec les syndicats et toutes les négociations avec le Conseil et notamment la mise en place des Méthodes de 1976 et de 1981 avec des dossiers techniquement très difficiles tels que « l'incorporation du coefficient correcteur de Bruxelles (157,8) dans la grille » et l'adaptation des rémunérations et pensions « en net d'impôts » afin de tenir compte de la variation de la fiscalité au plan national. En 1981, elle a été nommée « Chef adjoint de division » aux « Droits administratifs et financiers » de la DG IX de la Commission.

Sa connaissance des dossiers, sa personnalité forte et aimable et son humour subtil ont été appréciés unanimement par toute une génération des représentants du personnel.

Malheureusement, en 1983, elle a dû quitter la Commission pour une retraite en invalidité.

Après le décès de son mari, début des années 2000, elle a participé à de nombreuses activités de l'AIACE, où elle a retrouvé de nombreux anciens collègues et amis. Son côté jovial et courtois lui a permis de lier beaucoup de nouvelles amitiés.

Nous regrettons profondément sa disparition inattendue le 21 décembre 2012 à l'âge de 78 ans.

Ironie du sort, elle nous a quittés 10 jours avant l'expiration de la 5ème « Méthode d'adaptation des rémunérations et pensions ».

- **Dieter Rogalla nous a quittés**
  Jean-Guy Giraud

Le 8 janvier 2013 Dieter Rogalla décédait.

Dieter Rogalla était né le 20 août 1927 à Weißwasser/Oberlausitz en Allemagne. Il avait été avocat et membre du parti social démocrate SPD avant de s'engager à la Commission européenne au service juridique et au sein du Parlement européen de 1981 à 1993. De 1970 à 1981, il avait été chef de la Division Statut à la DG IX. Il était de ces deux faits connu de nombreux fonctionnaires européens.

Ceux d'entre vous qui lisent l'allemand peuvent aller rendre visite à son site, fort intéressant et riche : http://www.eurogalla.de/index.html. Il fut nommé membre d'honneur du Parlement européen. Son site mérite certainement une visite.

Il fut un pionnier - activiste du marché intérieur européen, un parlementaire très engagé dans l'ouverture des frontières intérieures de l'UE. Payant de sa personne, il organisait notamment des tours d'Europe à vélo pour sensibiliser l'opinion sur cette question. Il avait, au surplus une personnalité très attachante, faite d'enthousiasme et de foi européens. Il est probable que le PE voudra lui rendre un hommage particulier. Voici un homme qui ne manquait pas d'afficher ses convictions.

Il est triste de perdre un tel collègue, d'autant qu'il avait tant de force de conviction et d'enthousiasme.

❖ Ils nous ont quittés

Nom, Prénom	Date de naissance	Date de décès	Institution
AGOSTINI Valentino	1944 / 01 / 02	2012 / 10 / 09	COM
ALLOCCO Vittorino	1938 / 01 / 08	2012 / 12 / 13	COM
ANDREOPOULOS Athanase	1920 / 05 / 08	2012 / 09 / 29	COM
BAENA DURAN Miguel	1936 / 01 / 10	2012 / 12 / 14	COM
BANZ Helga	1935 / 03 / 09	2012 / 11 / 28	COM
BARBERI Gianfranco	1937 / 10 / 26	2012 / 11 / 09	COM
BAUDAER Serge	1953 / 05 / 11	2012 / 09 / 23	PE
BERTRAND Frederic	1943 / 09 / 27	2012 / 10 / 28	CM
BOISDEQUIN André	1916 / 08 / 23	2012 / 12 / 14	COM
BOSCH Jan	1932 / 04 / 22	2012 / 12 / 14	COM
BOTTANI Giuseppe	1934 / 03 / 28	2011 / 10 / 02	COM
BREDAEL Ivo	1929 / 11 / 06	2012 / 12 / 06	COM
BUSS Christel	1949 / 03 / 30	2012 / 11 / 07	COM
CAPRIOGLIO Pietro	1929 / 04 / 28	2012 / 09 / 13	COM
CHRISTENSEN Christian	1915 / 08 / 27	2012 / 08 / 17	COM
COOLS Paul	1939 / 04 / 02	2012 / 12 / 04	COM
CUGNET-CHATELAIN Marie-Françoise	1944 / 01 / 27	2012 / 10 / 12	BER
DE VOS Fernand	1950 / 12 / 31	2012 / 12 / 15	COM
DEBOIS Herta	1919 / 02 / 03	2012 / 12 / 08	COM
DEKLEVA Manica	1948 / 10 / 26	2012 / 09 / 24	CC
DEVREESE Renate	1942 / 11 / 09	2012 / 10 / 13	COM
DI PIETRO Francesco	1929 / 02 / 16	2012 / 10 / 09	PE
DISCHINGER Arno	1933 / 05 / 18	2012 / 10 / 26	COM
DONVEN Alphonse	1919 / 02 / 12	2012 / 09 / 28	COM
EENKOORN Albert	1930 / 01 / 14	2012 / 10 / 03	COM
FANNES Henri	1937 / 07 / 13	2012 / 10 / 31	COM
FLORIN Henri	1924 / 08 / 23	2012 / 11 / 08	COM
FRANCINI Maurizio	1931 / 05 / 11	2012 / 10 / 11	COM
FRASER William	1947 / 03 / 22	2012 / 10 / 06	COM
GARILLI SEREGNI Mario	1938 / 11 / 14	2012 / 12 / 10	COM
GILIS Raymonde	1943 / 09 / 25	2012 / 12 / 13	COM
GODAERT-MERLE Janine	1927 / 03 / 30	2012 / 10 / 11	COM
GRAM-JENSEN Margrethe	1943 / 11 / 05	2012 / 10 / 03	CES
GRETZ Joachim	1928 / 12 / 23	2012 / 10 / 13	COM
HECQ Jacques	1926 / 08 / 11	2012 / 10 / 26	COM
HEUKE Hans	1916 / 08 / 11	2012 / 09 / 22	COM
HICKEY Josph	1951 / 03 / 22	2012 / 11 / 03	PE
HOOGSTEDER Willem	1937 / 03 / 30	2012 / 10 / 07	PE
HUET Jean	1936 / 04 / 21	2012 / 11 / 06	COM
HUMMEL Frederick	1915 / 04 / 28	2012 / 10 / 21	COM
JAENSCH Heinz	1935 / 05 / 26	2012 / 12 / 04	COM

KNUDSEN Lis	*1944 / 12 / 17*	*2012 / 05 / 15*	*CES*
KOOF Adolf-Peter	*1936 / 06 / 02*	*2012 / 10 / 08*	*COM*
KOTTOWSKI-DUEMENIL Heinz	*1933 / 11 / 11*	*2012 / 10 / 30*	*COM*
KREMER Alice	*1947 / 03 / 29*	*2012 / 11 / 04*	*PE*
LAUDI Carlo	*1923 / 11 / 05*	*2012 / 06 / 29*	*COM*
LE BOSSER Simone	*1919 / 09 / 28*	*2012 / 10 / 24*	*COM*
LEFEVRE Claude	*1935 / 12 / 31*	*2012 / 11 / 19*	*PE*
LIETZAU Rudi	*1925 / 03 / 21*	*2012 / 07 / 07*	*COM*
MACHER Lydia	*1928 / 11 / 18*	*2012 / 10 / 19*	*CM*
MAINETTI Ornella	*1942 / 04 / 24*	*2012 / 09 / 13*	*COM*
MANCINI Luciano	*1935 / 10 / 04*	*2012 / 12 / 19*	*COM*
MANDL Vladmiro	*1929 / 10 / 05*	*2012 / 11 / 28*	*COM*
MARCHAND Claude	*1949 / 12 / 11*	*2012 / 10 / 02*	*COM*
MCKENNA Josephine	*1926 / 03 / 18*	*2012 / 12 / 06*	*DUB*
MEMBRIVE Jean-François	*1953 / 07 / 20*	*2012 / 10 / 12*	*COM*
MOERS Joelle	*1950 / 06 / 19*	*2012 / 11 / 29*	*COM*
MOITZHEIM-SCHROEDER Simone	*1922 / 04 / 23*	*2012 / 11 / 24*	*CJ*
MOSSELMANS Georges	*1931 / 09 / 08*	*2012 / 11 / 29*	*COM*
NIELSEN Inge-Lise	*1949 / 03 / 21*	*2012 / 12 / 19*	*CM*
OLSEM Rene	*1924 / 04 / 02*	*2012 / 10 / 17*	*CJ*
PALMIERI Marcello	*1928 / 07 / 27*	*2012 / 10 / 14*	*COM*
PERAZZOLLI Maria	*1943 / 09 / 17*	*2012 / 10 / 03*	*PE*
PETER Catherine	*1954 / 01 / 03*	*2012 / 09 / 28*	*COM*
PICHONNIER Marcel	*1932 / 09 / 15*	*2012 / 11 / 30*	*CM*
PISTERS Gerardus	*1930 / 10 / 12*	*2012 / 10 / 07*	*CM*
QUERIAUD Michel	*1935 / 06 / 01*	*2012 / 11 / 05*	*COM*
QVIST Frits	*1934 / 12 / 27*	*2012 / 10 / 12*	*COM*
RASMUSSEN Inger	*1934 / 03 / 11*	*2012 / 06 / 10*	*COM*
RASQUIN Gerard	*1927 / 07 / 30*	*2012 / 12 / 11*	*CJ*
RENIER-HUYGHE Bernadette	*1951 / 07 / 11*	*2012 / 10 / 12*	*PE*
RIEM Arie	*1928 / 03 / 22*	*2012 / 11 / 22*	*COM*
ROGIERS-PLAS Jeannine	*1939 / 03 / 22*	*2012 / 09 / 29*	*COM*
ROOSENS Maria	*1922 / 03 / 15*	*2012 / 10 / 10*	*PE*
RUEST Theodore	*1921 / 08 / 14*	*2012 / 08 / 11*	*PE*
SAMSONOVA Galina	*1977 / 03 / 13*	*2012 / 10 / 31*	*COM*
SCHAFFAR Anne-Marie	*1924 / 07 / 25*	*2012 / 12 / 14*	*COM*
SCHELTEN-PETERSSEN Bernhard	*1924 / 06 / 15*	*2012 / 11 / 19*	*COM*
SKEHILL Louise	*1960 / 02 / 17*	*2012 / 08 / 27*	*COM*
SORENSEN Benny Berg	*1944 / 04 / 10*	*2012 / 10 / 16*	*COM*
STEVENS Diane	*1937 / 01 / 19*	*2012 / 10 / 26*	*COM*
STRAUB Raymund	*1929 / 08 / 06*	*2012 / 11 / 15*	*COM*
TJOONK Jan	*1935 / 02 / 17*	*2012 / 10 / 13*	*COM*
VALENTI Federico	*1929 / 01 / 29*	*2012 / 09 / 29*	*COM*
VAN DORPE Marie-Claire	*1956 / 09 / 13*	*2012 / 10 / 16*	*COM*
VAN EECHAUTE Marie-Jeanne	*1927 / 04 / 14*	*2012 / 11 / 30*	*CM*

VAN LEEUWEN Frank	*1919 / 02 / 15*	*2012 / 12 / 10*	*COM*
VANDERPERREN Irene	*1924 / 12 / 13*	*2012 / 09 / 28*	*COM*
WAGNER Maggy	*1944 / 03 / 31*	*2012 / 10 / 18*	*COM*
ZANELLA Samuele	*1931 / 05 / 14*	*2012 / 11 / 07*	*COM*
ZIMMER-FRANKART Annie	*1923 / 12 / 18*	*2012 / 11 / 23*	*COM*

❖ Lu pour vous

- **La Commission européenne, de 1992 à 2012 par Giuseppe Ciavarini Azzi**

  Commentaire de J.-B. Quicheron

Pour ceux d'entre vous qui continuez à vous passionner pour les affaires européennes, voici que la Revue des affaires européennes vient de sortir son deuxième numéro de 2012. Consacré au Traité de Maastricht, vingt ans après, il porte sur la mécanique institutionnelle communautaire avec notamment un article de notre collègue Giuseppe Ciavarini Azzi intitulé « La Commission européenne de 1992 à 2012 ». Ce numéro présente une synthèse de l'évolution des vingt années qui ont suivi l'adoption du Traité de Maastricht.

D'autres auteurs abordent par ailleurs les Conseils après Lisbonne, le système normatif de l'UE, les droits fondamentaux, les politiques de concurrence et les instruments de la PESC dans la pratique, tout cela au cours des mêmes vingt ans, ce qui permet de se donner du recul et de mieux comprendre et juger le chemin accompli.

Ce texte comporte de nombreux mérites. Tout d'abord celui de faire la synthèse de toute une série de modifications des traités et des procédures tout en s'attardant parfois sur certains points fondamentaux d'interprétation littérale de certains textes ou d'adaptations parfois importantes des textes et des procédures. Ensuite d'expliquer dans un langage précis, concis et neutre, ce qui s'est passé. C'est une contribution sérieuse à la clarté des questions de fond. L'auteur manie le verbe et la précision avec autant de succès.

Le passage relatif au droit d'initiative du Collège ne manquera pas d'intéresser les exégètes et non-exégètes. En effet, Il y a-t-il eu érosion du droit d'initiative de la Commission ? Ne répondons pas à cette question car rien ne remplacera la lecture de ce texte - mais celui de G. Ciavarini Azzi y répond clairement. Le constat réalisé par l'auteur est particulièrement précis et nuancé et apporte un éclairage rarement présenté dans la presse. Ce passage est vraiment passionnant et superbement nuancé.

Activités d'exécution, actes délégués, comitologie, et contrôle sont passés au peigne fin. Le contrôle fait l'objet d'un long développement, notamment contrôle en matière de concurrence et de l'application du droit communautaire.

La représentation extérieure de l'Union et le rôle du haut représentant démontrent qu'il faut savoir, pour réussir, établir un savant dosage entre les tâches de politique extérieure et celles de cohérence entre politiques étrangères nationales et les actions qui sont davanatage l'apanage de la Commission.

L'auteur termine le tout par un constat : la Commission doit savoir faire un usage subtil de son droit d'initiative car elle est finalement plus une institution politique que technique. Son mérite est d'avoir pu rendre fort compréhensible un ensemble de questions complexes et d'en avoir rendu la lecture captivante.

- **« Les neuf voies du contentement »**
  Yvette Demory

«Le contentement doit être pris dans le sens d'une attitude sereine, calme et tranquille envers toute chose».

En cette période troublée que nous traversons, il peut nous sembler que quelque chose ou quelqu'un nous manque, que nous ne cessons de chercher afin de combler ce vide censé nous rendre heureux.

Le sentiment d'insatisfaction trouve en opposé un sentiment de bonheur sans conditions qui se traduit par la satisfaction et l'acceptation, ici et maintenant, de ce que l'on est, de ce que l'on a et de ce qui survient. Ce consentement est inséparable du contentement, car il naît de l'acceptation de ce que nous sommes, de ce que nous avons.

Le contentement n'implique pas de renoncer aux choses et aux circonstances qui nous plaisent, mais souligne nos facilités ou nos différences à être heureux, contents de ce que nous sommes, de ce que nous avons, de ce que nous faisons, de ce que nous voulons.

Il est donc utile de faire le tri entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire et de cultiver un certain détachement par rapport au matériel et à l'apparence. Cela ne signifie pas qu'il faille se satisfaire d'une situation inacceptable et demeurer dans l'inaction. L'insatisfaction est légitime et saine, mais il est important d'agir pour modifier la situation en examinant au préalable la réalité telle qu'elle se présente ici et maintenant et l'accepter.

Le contentement nous enseigne que nous avons toujours quelque chose à apprendre d'une situation qui survient et, qu'en nous en détachant calmement, nous pouvons y faire face et trouver la solution requise.

Cette attitude positive face aux évènements quotidiens nous apportera, ainsi débarrassée de pensées parasites, l'opportunité d'apprécier en profondeur quelques moments précieux de notre existence que jusqu'alors nous négligions.

A lire :
«Les 9 voies du contentement» de Sophie Rocherieux et Florence Lamy (Editions Hachette).

- **La tyrannie de la communication d'Ignacio Ramonet**
  Jean-Bernard Quicheron

Vous connaissez sans doute Ignacio Ramonet, qui fut directeur du mensuel français 'Le Monde diplomatique' et qui dirige actuellement l'édition espagnole du Monde diplomatique. Il a publié de nombreux ouvrages, dont tout récemment un livre fascinant intitulé 'la tyrannie de la communication'[9] truffé de références, qui mérite lecture, même si nombre de phénomènes décrits nous sont déjà familiers. Ceci a le mérite d'émaner de la plume d'un grand journaliste, qui connaît bien ce dont il parle.

Il nous démontre, exemples à l'appui, que la société moderne de la communication est en fait tronquée par les techniques de la communication, qui sont prêtes à omettre, modifier des informations pour différentes raisons : censure ou truquage d'images, informations absentes car pas d'images disponibles (statiques ou télévisées), distraire le citoyen plutôt que de l'informer vraiment, manipulation subtile de la vérité, etc..

Le culte de l'image

Il cite des événements incroyables tels que l'administration de pilules spéciales aux chevaux tirant le carrosse royal lors du mariage de Charles et de Lady Diana afin que le crottin des chevaux soit entre le beige et le jaune lumineux et que l'image royale soit parfaite.

L'on assiste à la spectacularisation du monde. Les médias deviennent les vecteurs de la marchandisation du monde. L'information est devenue une marchandise que l'on peut modeler au gré de ses propres besoins et fantaisies.

Selon l'auteur, les idées abstraites n'ont pas d'image. Elles sont donc condamnées. C'est ici que Ramonet démontre qu'une société incapable d'employer les instruments de la raison est une société malade et qui régresse au lieu de progresser. L'information est un bien de consommation qui n'a plus rien à voir avec le travail journalistique, dit-il.

[9] Editions folio actuel, prix : 8,10 € 283 pages, avril 2011

Les titres des chapitres sont évocateurs « Messianisme médiatique », « L'ère du soupçon Télévision nécrophile » « vers la fin du journal télévisé ?».

C'est du travail bien fait, sérieux et qui incite à la réflexion. Comme il le dit très justement « s'informer fatigue » il faut donc distraire en « informant » sans fatiguer.

Montesquieu nous avait enseigné que, dans un Etat, il y avait séparation des pouvoirs. L'État (exécutif, législatif et judiciaire) régnait. La presse était une sorte de 4ème pouvoir. De nos jours, cette hiérarchie s'est profondément modifiée. Voilà que l'État ne tient plus les rênes des trois pouvoirs et que le quatrième vit une crise d'identité, d'après Ramonet. Le premier pouvoir est aujourd'hui l'économie, le deuxième est médiatique et le troisième est politique. Ceci explique peut-être pas mal de dysfonctionnements au sein de nos démocraties et que l'on n'a pas encore trouvé la parade démocratique face aux médias omnipotents et présents.

Ce livre se lit fort facilement, est truffé de nombreux exemples étayant ses dires. Après cette lecture, on ne peut plus qu'être méfiant à l'égard de tout ce déferlement médiatique qui nous envahit, aidé en cela par une technologie qui ne cesse de s'imposer sous de nombreuses formes.

❖ Rions un peu

Voilà enfin un mot de passe inoubliable pour nous, aînés distraits

Ma mémoire me lâche vraiment. J'ai donc choisi comme mot de passe incorrect. Si bien que quand je me trompe, l'ordinateur me dit : 'votre mot de passe est 'incorrect'. Je sais alors ce que je dois faire.

ASSOCIATION **I**NTERNATIONALE DES **A**NCIENS
DES **C**OMMUNAUTES **E**UROPÉENNES

Section Belgique 22/01/2013

Composition du Conseil d'administration

Président	André Vanhaeverbeke	responsabilité des dossiers expertise des Anciens
Vice-présidents	Dominique Deshayes Ludwig Schubert	relations avec le PMO Statut, Pensions et Méthode
Secrétaire	Yvette Demory (*)	culture, loisirs, conférences Contrôle accès au site web
Trésorier	Gilbert Lybaert	finances, gestion des effectifs, webmaster
Membres	Pierre Blanchard	caisse et assurance maladie
	Giangaleazzo Cairoli	affaires juridiques et assurances maladie
	Ian Collisson	maisons de repos
	Thérèse Detiffe	culture, loisirs, conférences
	Michel Foucault	relation avec les Comités paritaires
	Jeannine Franchomme	consultation des adhérents (promotion de l'Association, enquêtes auprès des affiliés)
	Philippe Loir	actions sociales
	Jean-Bernard Quicheron	rédacteur en chef de l'Écrin
	Eliane Van Tilborg	nouveaux projets maisons de repos

(*) assistée de Norbert Vogel pour la gestion du Secrétariat

Conseils en informatique : Margarethe Braune.

Représentation au Conseil d'administration de l'Internationale

Titulaires	André Vanhaeverbeke Ludwig Schubert	**Suppléants**	Philippe Loir Jeannine Franchomme

Permanence au Secrétariat
Tous les matins de 9h30 à 12h30 : Karine Pollenus, Helpdesk sociale

Le Président est au bureau les mardi, mercredi et jeudi matin.

LUNDI	Yvette Demory Thérèse Detiffe Gilbert Lybaert	**VENDREDI**	Maria del Carmen Pérez Maria Teresa Petrillo NorbertVogel
MARDI	Jeanine Devos Maria Teresa Petrillo		
MERCREDI	Thérèse Detiffe Elisabeth Haelterman Gilbert Lybaert Maria del Carmen Pérez		
JEUDI	Yvette Demory Betty Muller Emma Pasquarelli Norbert Vogel		